

7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

N°5161

21 janvier 2023

Prix : 2 €

7jours.fr

RENNES / SAINT-MALO

Audiences des tribunaux
de commerce

BADMINTON À RENNES

Championnat de France

COUR D'APPEL DE RENNES **PLEINE LUMIÈRE SUR LE NOUVEAU PRÉSIDENT**

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

Xavier Champs, Président de la FFB 35, présente ses **meilleurs vœux pour 2023** aux artisans et entrepreneurs du BTP ainsi qu'aux partenaires de l'acte de construire.

Retour sur quelques actions qui ont marqué l'année 2022



Conférence de presse pour alerter sur la hausse des prix des matériaux le 30/03/22



1^{er} Tournoi de foot des apprentis et salariés du Bâtiment au Roazhon Park le 01/07/22



Groupe Jeunes Dirigeants BTP 35
Visite chantier Mama Shelter le 27/04/22



De nombreux Jobs Dating pour recruter sur tout le département



Groupe Femmes du Bâtiment
Visite du Sénat avec la sénatrice Sylvie Robert le 19/03/22



De nombreuses formations dont l'ESJDB
Formation des jeunes et futurs dirigeants du Bâtiment



Mise à l'honneur des apprentis et étudiants médaillés au concours «Un des Meilleurs Apprentis de France» (Assemblée Générale FFB Pays de Vitré le 29/09/22)



Coulisses du Bâtiment, 700 collégiens ont visité 3 chantiers de Bâtiment les 13/10/22 et 14/10/22



©Studio Carifito

SOMMAIRE

7 JOURS

Les petites affiches de Bretagne,
N° 5161
ÉDITÉ PAR « 7 Jours »
SAS au capital de 54 000 €
SIÈGE SOCIAL :
1 rue la Chalotais, 35000 RENNES
TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr
E-MAILS : contact@7jours.fr
redaction@7jours.fr
ADRESSE POSTALE : BP 8033
35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guillaume LALAU

DIRECTRICE :

Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF :

Laora MAUDIEU

JOURNALISTES :

Karine BARBÉ

Djamel BENTALEB

Suzanne BRUNEAU

DIRECTION ARTISTIQUE :

David PEYS

MAQUETTISTE :

Steven ISRAEL

PUBLICITÉ :

Olivia CLAUDEVILLE

ANNONCES LÉGALES

& ABONNEMENTS :

Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÈRE

annoncelegale@7jours.fr

PRÉSIDENT HONORAIRE :

Jean-Jacques BRÉE

N° CPPAP 0226 I 83943

ISSN 2025-6078

RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION :

Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées

Dépôt légal à parution

HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 €

ABONNEMENT 1 AN : 58 €

(TVA incluse) : couplage journal + site

internet.

Membre de RésoHebdoEco.



Actualité p/04

- Vœux / mairie de Rennes
- Carnets

Focus p/08

- Cour d'appel de Rennes : audience solennelle (et installation du nouveau 1^{er} président)

Économie p/14

- Brèves
- CCI 56 : entretien avec Philippe Rouault
- Audiences :
 - Tribunal de commerce spécialisé de Rennes
 - Tribunal de commerce de Saint-Malo
- Solidarité : les bureaux du cœur
- Bâtiment
- Village By CA

Expertise p/30

- Préparer son contrôle fiscal

Art de vivre p/31

- Nouveau « Bistrot de la poste » à Rennes
- Championnats de France de Badminton à Rennes
- Exposition B. Buffet, Galerie Winston Dinard

Annonces légales p/39





Vœux 2023

« Enthousiasme et énergie, pour cette année qui s'annonce chahutée »

Par Laora Maudieu

Nathalie Appéré, maire de **Rennes** et présidente de la Métropole, a rassemblé salle du Liberté quelque 1400 acteurs institutionnels, économiques, culturels et associatifs, pour présenter ses vœux pour 2023.



Dans une mise en scène façon questions / réponses orchestrée par Vincent Simonneaux, animateur à TV Rennes, la maire de Rennes est revenue sur 2022 et rappelé quelques événements attendus en 2023 pour la Ville et la Métropole.

« Une année riche en projets, sous le signe de la justice sociale et de l'écologie. » Émettant également des « vœux d'enthousiasme et d'énergie, pour cette année qui s'annonce chahutée ».



Transport

« Restera en mémoire ce 20 septembre 2022, à 5h10, avec ces 800 personnes qui ont pris la ligne b du métro pour la première fois. Puis son succès depuis, avec 85 000 personnes l'utilisant chaque jour, boostant la fréquentation sur la ligne a, avec 144 000 voyages par jour. » Balayant également les enjeux du transport sur la métropole, avec notamment l'émergence des trambus à horizon 2030. « Les déplacements représentent 40 % des gaz à effet de serre sur notre territoire, il nous faut être plus performants et plus économes. »

Énergie

Côté facture énergétique, la collectivité a lancé un « plan de sobriété, dont certaines

mesures seront pérennes, mais d'autres non : je pense à la température de l'eau des piscines... »

Logement

« La politique de l'habitat est la première des solidarités. Le logement est un domaine sur lequel nous devons continuer à agir. Si Rennes a eu des résultats souvent regardés au niveau national, il y a un basculement aujourd'hui. Nous sommes dans une situation alarmante de montée des prix... les attentes sont nombreuses ! Je pense par exemple aux 25 000 demandes non pourvues de logement social. » Davantage de constructions (tout en préservant les terres agricoles...), davantage de régulation, l'encadrement

Quelques projets en 2023

- Ouverture du 55^e gymnase de la ville à Beauregard
- Ouverture du nouveau site du Musée des Beaux-arts à Maurepas
- Développement du Pôle d'excellence industriel de la Janais « 2022 fut l'année des acquisitions, 2023 l'année des installations »
- Continuité des reconstructions du nouveau CHU
- Ouverture du Pôle Rugby Ovalie aux Gayeulles
- Exposition de la Collection Pinault « Forever Sixties » au Couvent des Jacobins
- Ouverture de la Maison des femmes et du nouveau pôle associatif au Blosne

des loyers et des locations type Airbnb, « c'est un véritable enjeu de justice sociale et d'équité sur ce territoire ».

Sécurité

« Je ne nie pas les tensions en matière de sécurité à Rennes. Recrutement de policiers, extension des horaires de présence... pourtant le trafic de stupéfiants ne recule pas. Mais il ne faut rien lâcher. »

Associations

« Avec 70 000 associations - et rien qu'en 2022 la création de 367 nouvelles - le maillage associatif est fort à Rennes. Sport, culture, nous serons à côté d'elles, car c'est défendre nos valeurs de cohésion. »



Conseil culturel de Bretagne Qui est la nouvelle présidente ?

Réunie le 14 janvier, en présence du président de Région, Loïg Chesnais-Girard et de Béatrice Macé, vice-présidente Culture, droits culturels et éducation artistique et culturelle, l'assemblée consultative du Conseil culturel de Bretagne (CCB) a élu présidente, Rozenn Milin.



Née dans le Finistère, Rozenn Milin est issue d'une famille de fermiers bretonnants. Elle enseigne les danses et la langue bretonnes dès l'adolescence. Elle devient journaliste et productrice. En 2000, elle prend la direction de TV Breizh, avant de mettre cap vers la Chine en 2003, où elle travaille pour l'ambassade de France. À son retour, elle milite pour la préservation des langues et fonde le projet Sorosoro pour documenter toute langue menacée de disparition. En 2015, elle écrit le livre *Questions d'identité - Pourquoi et comment être breton ?* pour lequel elle a interrogé 19 personnalités qui contribuent

au rayonnement de la Bretagne. Elle est aujourd'hui enseignante-chercheuse à la Maison des sciences de l'homme en Bretagne.

La présidente sera entourée d'un nouveau bureau, également désigné pour un mandat de 3 ans :

- **Hervé Richardot**, vice-président, représentant Breizh Créative ;
- **Rozenn Leroy**, représentant Kenleur ;
- **Jean-Marie Goater**, représentant l'Association des maisons d'édition en Bretagne ;
- **Sophie Lathuillière**, représentant la Fédération des Offices de tourisme de Bretagne ;
- **Christian Dautel**, personnalité qualifiée ;
- **Rémi Toulhoat**, représentant Div Yezh ;
- **Nathalie Tréhel-Tas**, représentant

l'Institut de la langue galloise ;

- **Ali Aït Abdelmalek**, représentant le CEMEA Bretagne (Centres d'Entraînement Aux Méthodes d'Éducation Actives) ;
- **Azenor Kallag**, représentant Kevre Breizh.

Le CCB, qu'est-ce que c'est ?

Le CCB est une assemblée consultative créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. Ses 70 membres représentent les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique de la Bretagne historique (5 départements). Cet organe est consulté par le Conseil régional de Bretagne sur toute question traitant de l'identité culturelle de la région et de son rayonnement.



© DR

A5sys

Pierre-Yves **Violle**
nouveau directeur
de l'agence rennaise

A5sys, une entreprise de services numériques (ESN) basée à Nantes et employant une centaine d'employés, a annoncé la nomination de Pierre-Yves Violle en tant que directeur de son agence rennaise située au Grande Hall Oberthur et ouverte en 2021. Pierre-Yves Violle a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur d'études et de développement à Paris en 2002, avant de devenir ingénieur d'affaires en ESN. Il est revenu à Rennes en 2010 et a occupé différents postes dans le secteur avant de devenir responsable commercial pendant plus de 6 ans. Dans ses nouvelles fonctions, il sera responsable du développement de la stratégie commerciale d'A5sys en Bretagne. L'agence de Rennes compte actuellement 4 employés et prévoit une douzaine de recrutements en 2023, des développeurs d'appli web et mobile ainsi que des consultants décisionnels.



© DR

Morbihan Habitat

Hortense **Doumic Le Pape**,
présidente
Erwan **Robert**
directeur général

Morbihan Habitat vient d'installer son conseil d'administration. Né de la fusion des bailleurs sociaux Lorient Habitat, Vannes Golfe Habitat et Bretagne Sud Habitat, cet office est présent sur 220 communes du Morbihan. Sa résidence a été confiée à Hortense Doumic Le Pape, adjointe au maire de Vannes depuis 8 ans, déléguée à l'habitat au logement et à l'urbanisme depuis le printemps 2020. Elle était vice-présidente de Vannes Golfe Habitat. Marc Boutruche est le vice-président, il est maire de Quéven et conseiller en gestion de patrimoine. À la direction générale, on retrouve Erwan Robert, qui était depuis 2013 le directeur général de Bretagne Sud Habitat. Les budgets, les délégations de signatures et la programmation ont été votés, cet office public est désormais opérationnel.



Cour d'appel
de Rennes

L'ombre du malaise de la justice en pleine lumière

Par Suzanne Bruneau

Le haut magistrat Jean-Baptiste Parlos, nouveau premier président de la Cour d'appel de **Rennes** a été installé dans ses fonctions vendredi 13 janvier. Au centre de son discours, les difficultés que traverse l'institution judiciaire.

Le verbe ciselé. Le ton ferme. Ce matin-là, le nouveau premier président de la Cour d'appel de Rennes impose sa teinte, à l'image de Pierre Soulages qu'il cite « *Même dans l'outrenoir, il y a de la lumière* ». S'il concède avoir « l'espérance » que « *pour l'institution judiciaire, le ciel s'éclaircisse* », le magistrat dépeint une justice en proie au manque de ressources. Ce haut magistrat de 61 ans a été nommé premier président de la Cour d'appel de Rennes dont le ressort compte les cinq départements de la Bretagne historique. Le deuxième de France en termes de population. La cinquième en termes d'activité. Devant un parterre composé de toutes les huiles rennaises, il succède ainsi à Xavier Ronsin, devenu conseiller justice de la présidence de la République depuis septembre 2022.



Son parcours

Arrivé dans la capitale bretonne le 2 janvier, après avoir quitté la Cour d'appel de Reims, Jean-Baptiste Parlos prend ses fonctions et, dans le même temps, visite des logements « *par WhatsApp* », glisse-t-il dans un demi-sourire en marge de la cérémonie. « *Je n'ai pas vraiment le temps de réfléchir* ». Façon de parler pour ce magistrat au parcours brillant. Il a présidé des procès emblématiques et périlleux. Celui de l'Erika en 2007. Il est d'ailleurs à l'origine de la notion de « *préjudice écologique* », une création

jurisprudentielle qui a fini par être insérée dans la loi. Ou encore celui de l'Angolagate, en 2008, devant le tribunal correctionnel de Paris. Ces dernières années, il a endossé la fonction de conseiller à la Cour de cassation, chambre criminelle. Il a été élu, en janvier 2018, président de la Cour de justice de la République. Cette juridiction d'exception juge les crimes ou délits commis par les membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions. Il a notamment présidé le jugement des poursuites exercées contre Jean-Jacques Urvoas, ancien garde des Sceaux.

Jean-Baptiste Parlos
a présidé des procès emblématiques tels que
 celui de l'Erika et de l'Angolagate.



Jean-Baptiste Parlos

nouveau premier
président de la Cour d'appel
de Rennes

« Pourquoi, et durant si longtemps, n'avons-nous pas été entendus ? »

La justice en « état de délabrement avancé »

Dans son discours d'installation, Jean-Baptiste Parlos ne manque pas de rendre hommage au Parlement de Bretagne. Mais la nuance se fait sans attendre. « *La magnificence des lieux ne peut nous égarer. Par un effet de contraste saisissant, elle dessine, de façon plus nette encore et peut-être plus cruelle, les contours de la réalité.* » La mine grave, il amorce une longue citation du rapport émanant du comité des États généraux de la justice « *qui ont confirmé l'état de délabrement avancé dans lequel l'institution judiciaire se trouve aujourd'hui. (...) un point de rupture semble avoir été atteint à l'occasion de la crise sanitaire* ». Après avoir égrené les paragraphes qui témoignent du « *malaise que traverse la justice* », il mentionne les réformes qu'il compare à « *des rustines visant à colmater les brèches* ». Et d'ajouter : « *pour ambitieuses qu'elles aient été, ont failli non dans leurs objectifs immédiats (...), mais dans leur quête de réhabilitation du fonctionnement de la justice* », car elles n'ont « le plus souvent pas été abordées de façon suffisamment systémique ». Concluant son tableau « *déjà*

bien obscur » en forme de lamentation « *Pourquoi, et durant si longtemps, n'avons-nous pas été entendus ?* »

+ 1,4 milliard d'euros pour la justice et des lueurs d'espoir

Le chef de cour se veut malgré tout optimiste. Après avoir souligné que « *la justice ne s'est pas effondrée* », il se fait l'écho d'une « *lumière* » : « *Jamais la mission du juge n'a été aussi large. (...) Par un retournement inattendu dont l'histoire a parfois le secret, le juge, qu'il soit d'ailleurs administratif ou judiciaire, est devenu juge de la loi.* » Le haut magistrat fait ainsi référence à la prérogative du juge de soumettre à l'éventuelle censure du Conseil constitutionnel une loi dont il estime qu'elle pourrait être contraire à la Constitution.

Puis, il évoque le plan d'action présenté le 5 janvier par Eric Dupont-Moretti, garde des Sceaux. Plan qui prévoit une hausse du budget de la justice de 9,6 à 11 milliards d'euros en 2027 avec des promesses d'embauche de 10 000 fonctionnaires (dont 1500 magistrats et 1500 greffiers). Sans attendre ces dispositions nationales, il entend « *déployer toutes les mesures régionales possibles* » afin de préserver et d'améliorer la santé et la vie au travail de ses équipes.

Car Jean-Baptiste Parlos ne cache pas son aspiration profonde à ce que « *pour l'institution judiciaire le ciel enfin s'éclaircisse.* » Et de clore par un brin d'humour : « *Mais ne m'a-t-on pas dit qu'il arrive souvent, plusieurs fois par jour, que le ciel s'éclaircisse en Bretagne ?* »

« J'ai l'espoir,
j'ai même l'espérance, que, pour l'institution judiciaire,
le ciel enfin s'éclaircisse. »

Des magistrats
et fonctionnaires ont été installés dans leurs fonctions
lors de l'audience solennelle

Aurore Carpentier est nommée vice-présidente à la cour. Elle quitte le tribunal de Lorient pour devenir présidente des cours d'assises du Finistère et des Côtes-d'Armor.

Stéphanie Philippe cède sa place de vice-présidente placée auprès du premier président de la Cour d'appel de Lyon pour être vice-présidente placée du premier président de la Cour d'appel de Rennes.

Marie-France Daups, déjà placée à la Cour d'appel de Rennes, est nommée conseillère à la cour.

Anne-Laure Luraine-Rob, devient directrice de greffe, après avoir exercé les fonctions de directrice de greffe adjointe de la juridiction depuis 2014. Elle succède à Corrine Muller.

Perrine Ponchaud, est nommée directrice des services de greffe en charge des ressources humaines, après avoir été directrice de greffe placée dans le ressort de la Cour d'appel de Cayenne.

Christine Barat, recrutée comme adjointe administrative et affectée à la 7^e chambre, compétente en matière sociale.
(Absente sur la photo)



Bilan 2022



Le procureur général, Frédéric Benet-Chambellan, a dressé le bilan de l'année écoulée. Ce sont près de 14 446 affaires terminées en 2022, 9681 contentieux civils (contre 10 588 en 2021) et 4 765 contentieux pénaux (5 091 en 2021).

Au civil, bilan satisfaisant

Le stock d'affaires n'a cessé de décroître. Cette « note favorable » ne doit pas éclipser « l'effort qui doit être maintenu » pour atteindre l'objectif de 9 000 dossiers en cours.

CONTENTIEUX CIVIL DE LA COUR D'APPEL

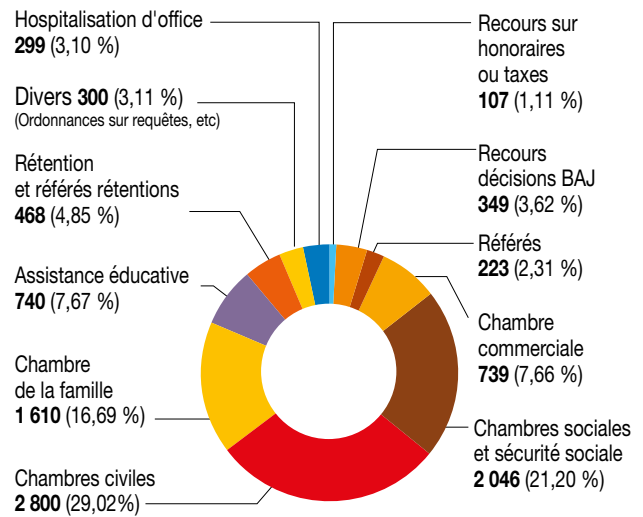
	2019	2020	2021	2022*
Affaires civiles nouvelles	9 718	7 654	9 651	9 008
Affaires civiles terminées	10 081	9 167	10 727	9 648
Affaires en cours au 31/12	14 795	13 282	12 263	11 572
Durée moyenne**	15,6	17,2	14,5	14

** en mois

* estimations

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX CIVIL

AFFAIRES TERMINÉES 2022



Situation critique au pénal

Frédéric Benet-Chambellan a fait état des volumes très élevés d'affaires en cours à la chambre d'instruction. La généralisation des cours criminelles départementales ne devrait pas améliorer la situation; ces juridictions jugeront « des dossiers qui auraient normalement été correctionnalisés ».

Refus d'obtempérer ≠ tentative d'homicide

« Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde ». Le procureur aurait pu faire siens ces mots attribués à Camus. Le chef de cour a insisté sur la différence entre refus d'obtempérer et tentative d'homicide, faisant référence au policier de la BAC traîné par un véhicule sur 40 mètres, début janvier à Rennes. « Jamais nous ne céderons devant ces violences ».

Violences intrafamiliales

« Les déferlements avec présentation devant le magistrat du parquet ne cessent d'augmenter (...) force est de constater que la fermeté de la réponse pénale apportée par les parquets se ressent jusque dans les établissements pénitentiaires, puisque la proportion de détenus pour faits de violences intrafamiliales augmente, pour atteindre ne serait-ce qu'à Rennes près d'un tiers des effectifs en détention homme », détaille Frédéric Benet-Chambellan.

3 000 biens saisis

La création en 2022 de l'antenne rennaise de l'Agence pour la gestion et le recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) appuie la politique des magistrats, « redoutée par les délinquants ». Au 31 octobre 2022, l'AGRASC de Rennes a saisi plus de 3 000 biens en 10 mois, l'équivalent de 16 M€, dont 9 M€ d'immeubles. Les affectations sociales de ces acquis seront développées.

Les bâtonniers ou les représentants des 9 barreaux du ressort de la cour d'appel de Rennes : Rennes et St Malo-Dinan (35 et 22), Lorient et Vannes (56), St-Brieuc (22), Brest et Quimper (29), Nantes et St-Nazaire (44).



CONTENTIEUX PÉNAL DE LA COUR D'APPEL

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS HORS INTÉRÊTS CIVILS

	2019	2020	2021	2022*
Affaires nouvelles	1778	1896	1828	1824
Nombre d'arrêts	1567	1456	1892	1743
Nombre d'ordonnances	253	245	281	282
Nombre de décisions **	1820	1720	2173	2025

** Total arrêts + ordonnances

* estimations

CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES

	2019	2020	2021	2022*
Affaires nouvelles	1384	1206	1181	1143
Nombre d'arrêts	530	369	394	403
Nombre d'ordonnances	929	848	829	787
Nombre de décisions **	1459	1217	1223	1190

** Total arrêts + ordonnances

* estimations

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

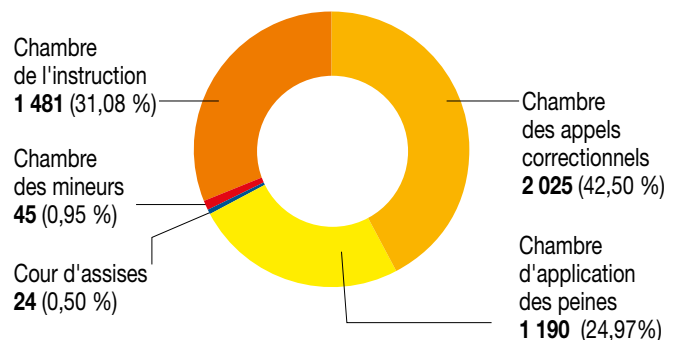
	2019	2020	2021	2022*
Affaires nouvelles	1565	2099	1661	1662
Nombre d'arrêts	1223	1672	1330	1200
Nombre d'ordonnances	314	359	282	281
Nombre de décisions **	1537	2031	1612	1481

** Total arrêts + ordonnances

* estimations

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL

AFFAIRES TERMINÉES





ILLE-ET-VILAINE

Sphering rachète EKA et renforce sa position de leader

Le groupe familial, basé à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, vient d'acquérir l'entreprise allemande EKA (250 salariés). Le spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de solutions de conduits de cheminées et de systèmes de ventilation, renforce ainsi sa position de leader sur le marché européen. Le groupe emploie désormais plus de 1000 personnes opérant en France (dont 150 en Ille-et-Vilaine), Belgique, Allemagne, Italie, Pologne, Royaume-Uni et République tchèque. Avec EKA, son volume d'affaires est porté à 190 millions d'euros. Le groupe Sphering a été créé il y a plus de 20 ans à partir de sa filiale historique Joncoux (1919). Il est dirigé par Jacques-Olivier Joncoux, petit-fils du fondateur.

ILLE-ET-VILAINE

Biopraxia adopte le statut SCOP

L'école d'ostéopathie animale de Rennes a adopté le statut de société coopérative de production, après deux années d'accompagnement par l'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest. Cette décision est le fruit d'une longue réflexion qui débute lorsque François Lecuyer Gemeline reprend la direction de l'école en 2007. À cette époque, l'établissement est en difficulté et la question de son statut et sa « propriété morale » se pose. En 2012, le dirigeant contacte l'Union régionale des Scop et Scic de l'Ouest pour envisager d'autres modèles de société. Le passage en société coopérative de production est le résultat final de cette réflexion de dix ans, qui visait à remettre l'école sur pied et à lui redonner tout son prestige. Aujourd'hui, l'établissement (2,4 M€ de CA en 2021) jouit d'une belle réputation et connaît une croissance importante, passant de 5 à 25 collaborateurs et de moins de 100 à plus de 370 étudiants par an.



ILLE-ET-VILAINE

Un nouveau dirigeant pour le groupe Riaux

Fabricant d'escaliers sur mesure, le groupe Riaux, basé à Bazouges-la-Pérouse, annonce la reprise de sa direction par Luc Fernandez, après que Jean-Paul Riaux a décidé de passer la main à l'âge de 72 ans. Dirigeant expérimenté dans l'industrie, notamment dans la menuiserie industrielle et le second œuvre, Luc Fernandez s'associe à plusieurs cadres de l'entreprise. Le fonds de Sodero Gestion, Transmettre & Pérenniser II, accompagne la reprise en tant qu'actionnaire majoritaire du groupe. Le fonds Bois et Eco-Matériaux de Bpifrance soutient également la transaction. Le repreneur récupère un groupe de 230 salariés et 25 M€ de chiffre d'affaires. « *Je m'efforcerai de conserver la sérénité au sein du groupe et de continuer, voire accélérer son développement afin d'étendre sa notoriété à l'échelle nationale* », annonce-t-il.

4

MORBIHAN

Un premier drive piéton Leclerc ouvre à Vannes

C'est un local commercial de 117 m² qui a ouvert mi-janvier, un « *drive piéton Leclerc* » en plein centre-ville de Vannes. Une formule qui se développe pour les enseignes de grande surface, avec large comptoir de retrait de commandes et un salon d'accueil des clients. Une installation signée de l'Immobilière d'Entreprise, qui a effectué quelques transactions sur Vannes ces dernières semaines. Après avoir accompagné le Rugby Club Vannes, pour l'ouverture de leur boutique éphémère sur le port de Vannes en décembre, le spécialiste de l'immobilier annonce aussi un local commercial de 120 m² pour Eurofins Labazur Bretagne dans le quartier de la Madeleine. C'est le 4^e laboratoire pour ce groupe dans le Morbihan, permettant d'accueillir les clients pour leurs prélèvements de santé.



ILLE-ET-VILAINE

RGO Mobilités s'installe à Vitré

RGO Mobilités, spécialiste de la mobilité et du transport de voyageurs, s'installe dans un local d'activités à Vitré. Dans le cadre de ses missions pour le compte de Vitré Communauté et de la ville de Vitré, le Groupe souhaitait s'implanter dans l'agglomération pour avoir un meilleur rayonnement et optimiser ses services. Accompagnée par Tourny Meyer, l'entreprise de transport a opté pour un local d'activités de 700 m², sur un foncier de plus de 11 000 m². Le bâtiment devient un atelier intégré pour la maintenance des véhicules et le terrain permettra le remisage des autobus et autocars. Créé en 2008, le Groupe RGO Mobilités intervient sur 4 domaines d'expertise : transports réguliers (interurbain, urbain, scolaire), transports occasionnels, agence de voyages et maintenance de véhicules industriels.



5



6

ILLE-ET-VILAINE

Les géomètres d'Ageis changent de bureaux à Rennes

Pour faire face à son développement, la société Ageis s'est installée fin décembre dans de nouveaux bureaux situés au 6A rue du Bignon à Rennes. Accompagné par Axio Pro pour cette installation, le cabinet de géomètres-experts a porté son choix sur des locaux de 161 m² afin d'y regrouper ses salariés. Créée en 2008, Ageis accompagne ses clients dans les domaines du foncier, de la topographie, de la copropriété, du scanning laser 3D, de l'urbanisme, de l'environnement et de la conception/exécution VRD. Après une première agence à Angers, le cabinet a ouvert une agence à Rennes en 2021 afin de devenir un acteur du Grand Ouest incontournable auprès des collectivités locales, sociétés d'économie mixte, aménageurs, promoteurs, lotisseurs ou particuliers.

CCI 56 Une intense 1^{re} année de mandat

Par Djamel Bentaleb

Philippe Rouault, président de la Chambre de commerce et d'industrie du **Morbihan** depuis l'élection fin 2021, revient sur l'année 2022. Bilan des actions engagées, nouveautés et perspectives.

Philippe Rouault, lorientais, a d'abord évolué dans le monde du tennis, avant de s'engager (suite à une blessure) dans celui des assurances, jusqu'à monter en 2016 son cabinet en conseil en gestion de patrimoine et protection sociale du dirigeant d'entreprise. Il a été président du CJD (sections de Lorient et de Bretagne), président du Medef 56 (2008 à 2011) et de commissions au Medef Bretagne. Il est élu en novembre 2021 président de la CCI Morbihan, avec la liste « *Morbihan Ensemble* ».

7 Jours : Quel bilan tirez-vous de ce début de mandat à la présidence de la CCI-56 ?

Philippe Rouault : 2022 était une année particulièrement intense. L'actualité ne nous a pas épargnés et nos ressortissants se posent beaucoup de questions. Mais avant de revenir sur le bilan de l'année, j'aimerais saluer la très forte motivation de l'équipe d'élus qui travaille à mes côtés, totalement engagée pour le territoire et

souhaitant initier des actions à long terme. J'ai ainsi créé une nouvelle vice-présidence « *Transition écologique et développement durable* », confiée à Peter Nass, ingénieur et fondateur de la société Nass&Wind, spécialisée dans l'éolien. Il possède toutes les compétences pour nous permettre d'avancer dans ce domaine. Mais il ne peut travailler seul et j'insiste beaucoup pour que l'équipe travaille de manière transversale et non en silo : le commerce, les services, l'industrie, le tourisme, la transformation digitale et le développement durable, ont des dynamiques indissociables les unes des autres.

7J : Les entreprises se retrouvent impactées par des restrictions inédites, l'eau, le gaz, l'énergie...

PR : En effet, concernant la question de l'eau, cela s'est imposé de manière assez brutale, avec notamment la sécheresse estivale. Avec le programme Ecod'O engagé dès 2019 auprès d'entreprises du Morbihan et aujourd'hui déployé sur la Bretagne, les résultats sont indéniables : nous visons 8 % d'économie d'eau, ils en ont réalisé entre 12 et 15 %. Ces efforts ont même permis à certaines entreprises

de conserver une activité pleine durant la sécheresse, car elles n'étaient pas soumises à l'obligation de réduire leur production de 25 %, ce fut le cas par exemple à la conserverie Groix & Nature.

7J : La guerre en Ukraine a ajouté la question de l'énergie.

PR : Nous avons commencé à travailler sur l'énergie dès le début du mandat. Le déclenchement de la guerre en Ukraine n'a fait « *que* » nous rappeler que la sobriété, le mix énergétique, nos empreintes carbone, etc. sont des préoccupations dont nous devons absolument nous emparer. Nous avons donc porté le programme EcoCarbone avec nos partenaires, la préfecture du Morbihan, l'Adème, le Conseil régional et Morbihan Énergies. Un programme d'économies d'énergie, même si ce n'est pas la seule réponse à la crise énergétique, c'est un travail à long terme.

7J : Il y a de nombreuses conséquences sur notre économie, mais quel rôle peut jouer une CCI territoriale ?

PR : Seuls, notre action serait réduite à sa plus simple expression et n'aurait certainement que trop peu de répercussions.

Nous avons donc décidé de créer une « *task force énergie* » dont le rôle est à la fois de sensibiliser tout l'écosystème aux pénuries et à la hausse des coûts de l'énergie, mais aussi de transmettre de manière concrète les bonnes pratiques des uns et des autres. Mais agir au niveau local ne suffit pas. Le 20 décembre dernier nous avons réuni les 6 députés et les 3 sénateurs du département pour les informer de nos ambitions et pour avoir leur indispensable soutien. Ils se sont montrés très concernés.

En ayant reçu le trophée Ecod'O des mains de la secrétaire d'État à la transition écologique quelques semaines auparavant, nous avons une certaine légitimité à aborder ce sujet. Nous leur avons présenté des cas concrets d'adaptation d'entreprises morbihanaises à la crise (Bret's, Le Minor, Crêperie Lohéac). Nous avons également abordé le thème de la réutilisation des eaux traitées. Il faut faire bouger les choses ! La France surtranspose les lois européennes, ainsi certaines actions sont possibles en Belgique et pas en France... À l'issue de cette réunion, nous avons adressé à la Première ministre un courrier conjoint, également signé par 13 agglomérations du département, demandant d'autoriser le Morbihan à devenir territoire d'expérimentation sur ce sujet.

7J : Quid de la santé économique du département ?

PR : Je crois que nous vivons une période charnière, car le Morbihan est de plus en plus attractif. Et il faut accompagner cette transformation. C'est la raison pour laquelle je participe à un groupe de travail régional sur les reprises/transmissions. En tous cas, je suis bluffé par la quantité de « *matière grise* » qu'il y a et qui arrive sur notre territoire ! Souvent, des couples avec enfants, des grandes compétences et un fort pouvoir d'achat. Mais cette attractivité souligne nos lacunes en termes de logement...

Malgré cela, il faut souligner que tous les acteurs du Morbihan sont très soudés sur les sujets transversaux. Tous ont la volonté de faire avancer les choses et de pouvoir définir un horizon lointain. Au point que nous avons formé un groupe de travail « *Morbihan 2030* » avec le Medef, la CPME 56 et nos trois chambres consulaires. Cela nous permettra de ne plus être happés par le quotidien !

Philippe Rouault

président
de la Chambre de commerce
et d'industrie du Morbihan



Tribunal de commerce de Rennes

Bilan et projections

à l'heure de la passation

Clément Villeroy de Galhau a succédé officiellement à François Flaud à la présidence du tribunal de commerce spécialisé (TCS) de **Rennes** lors de la traditionnelle audience solennelle de rentrée le 16 janvier. Si François Flaud a dressé le bilan de l'activité 2022, le nouveau chef de la juridiction a quant à lui présenté huit nouveaux juges et les orientations pour l'année à venir.



« Faire fidèle devoir », telle est la devise, empruntée à une confrérie à laquelle il appartient en Bourgogne, du nouveau président du TCS, Clément Villeroy de Galhau

Le résultat de l'élection a été entériné en décembre dernier. C'est Clément Villeroy de Galhau qui devient président du TCS de Rennes, où il siège depuis 2015. Directeur du sourcing du groupe Interaction, il bénéficie d'un agenda à temps partiel pour lui permettre d'assurer son engagement au sein de la juridiction. La passation avec François Flaud a eu lieu lors de l'audience solennelle de rentrée. L'heure du bilan pour celui qui fut à la tête du TC pendant 4 ans, et celle des projections pour le nouveau chef.

27 juges pour 900 décisions

Le TCS de Rennes a rendu 900 décisions en 2022. Pour ce faire, un effectif théorique de 31 juges, amputé par 4 démissions. Sur ces 900 décisions, 342 jugements de contentieux et référé. Un repli de 7% par rapport à 2019. « 36% font l'objet d'un appel et dans ce cas la Cour d'appel nous confirme dans 65% des cas. Ce qui veut dire que notre taux d'acceptabilité de nos décisions est de 94% sur les trois dernières années », se félicite François Flaud. La durée des délibérés entre plaidoirie et décision est de 70 jours en 2022, contre 76 en 2021. Le TC a également prononcé 399 décisions de procédures collectives, 100 mandats *ad hoc* ou conciliations et 20 sanctions.

Défaillances des entreprises en fonction du secteur d'activité

CATÉGORIES	2021	2022	Variation 2021/2022
	Nombre (%)	Nombre (%)	
Construction	47 (22%)	75 (19%)	+ 60%
Bars, restaurants, hôtellerie	19 (9%)	52 (13%)	+ 174%
Services aux entreprises	37 (17%)	66 (17%)	+ 78%
Commerces	56 (26%)	108 (26%)	+ 96%
Industries	18 (8%)	29 (7%)	+ 61%
Autre	16 (7%)	26 (7%)	+ 63%
Services aux particuliers	14 (6%)	18 (5%)	+ 29%
Transport	10 (5%)	25 (6%)	+ 150%
TOTAL	217 (100%)	399 (100%)	

Les 399 procédures
ouvertes en 2022, entre liquidations,
redressements et sauvegardes
ont concerné 1449 salariés

	2020	2021	2022
Sauvegardes	5	6	9
Redressements judiciaires	52	60	118
Liquidations judiciaires	207	151	272
Nombre de salariés	814	633	1449
TOTAL	264	217	399

Covid

Une activité qui nécessite pour chaque juge de consacrer « 4 jours par mois au travail d'écoute, de discussion et de rédaction. Pour faire tout ce travail, le ministère de la Justice nous octroie annuellement la remarquable somme de 1800 euros soit 3,48 euros par mois et par juge », ironise François Flaud. Des fonctions exercées à titre bénévole, comme cela l'a été répété à plusieurs reprises au cours de l'audience.

3,48 euros par mois et par juge

Procédures collectives :

+ 84 % versus 2021, - 17 % versus 2019

Le TCS de Rennes comptabilise 399 procédures collectives ouvertes en 2022 : 9 sauvegardes, 118 redressements judiciaires et 272 liquidations judiciaires. Une hausse de 84 % du nombre de procédures si l'on compare à 2021. « Après trois années consécutives à - 40 %, - 40 % et - 13 % de défaillances d'entreprises dans notre ressort, et compte tenu des menaces de l'inflation, du prix des matières premières, des tensions géopolitiques, des tensions sur le marché du recrutement, nous attendons un effet de rattrapage - mais qui sera progressif- et une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises. » Mais cela n'atteint pas encore le niveau de 2019, avant la crise sanitaire, avec 456 procédures.

Taux de défaut de 0,78 % à Rennes

Les procédures d'état de cessation de paiement, sur les 84000 entrepreneurs individuels ou sociétés commerciales enregistrés par le greffe du TC, représentent un taux de défaut de 0,78 % (1% à l'échelon national). Une donnée qui « replace le débat sur la faiblesse, la dégradation et l'appauvrissement des entreprises françaises à sa juste place », insiste le désormais ex-président Flaud. Mais qui contraste avec le ton plus alarmiste d'Altares dans sa récente étude « Défaillances et sauvegardes d'entreprises en France : 4^e trimestre et bilan 2022 » : « Avec 42514 procédures enregistrées, le volume des défaillances remonte à son niveau de mai 2020. La hausse sur un an est quant à elle exceptionnelle (+49,9%), un rythme annuel jamais connu qui confirme l'accélération de la sinistralité entrepreneuriale. Le nombre global de procédures reste toutefois inférieur de 10 000 par rapport aux niveaux de 2019. » Toujours selon Altares, en Bretagne les défaillances ont augmenté de 60 %.



François Flaud s'est vu remettre la médaille du juge consulaire par Michel Peslier, président national de la Conférence générale des juges consulaires de France, aussi président du tribunal de commerce de Laval. Il l'a ensuite lui-même décernée à Georges-Alain Rintzler, ancien vice-président du TCS de Rennes et à Claude Bertin, ancien juge.

Réforme de la justice économique : l'expérimentation des TAE

Lors de l'audience, Clément Villeroy de Galhau et le procureur en charge des contentieux, Matthieu Thomas, ont rappelé que le comité des États généraux de la justice avait réaffirmé la légitimité des tribunaux de commerce. Et avait, dans le même temps, proposé l'expérimentation de tribunaux des affaires économiques (TAE) non échevinés*, compétents en matière de procédures amiables et collectives quel que soit l'acteur économique (commerçant, artisan, agriculteur, profession libérale, etc.). Une recommandation qui a réveillé « le vieux serpent de mer de l'échevinage », selon les mots du président Villeroy de Galhau.

*L'échevinage désigne une juridiction mixte, composée de magistrats professionnels et de juges citoyens.



Les greffiers du TCS : M^{es} Émeric Vétillard et Gaëlle Bohuon

« Ça tient »

Clément Villeroy de Galhau, nouveau président, se veut optimiste. « Je veux retenir cependant les bons indicateurs globaux, et les propos de l'excellent gouverneur de la banque de France (son cousin germain, nldr) qui indiquait le 11 janvier en présentant sa note de conjoncture : " globalement, je pense que la santé de notre économie est un peu meilleure que notre moral collectif " Loin des micros et dans des cercles plus discrets, il le dit plus simplement : « ça tient ».



Départ en retraite de Dany Gautronneau

Après 27 années au TCS de Rennes, Dany Gautronneau a rendu ses dossiers. Cette figure du service judiciaire avait à sa charge la gestion des audiences et des conciliations, des mandats ad hoc, le suivi de la prévention des difficultés d'entreprises et le secrétariat de la présidence. « J'ai connu 5 présidents : M. Houalet, M. Pauthier, M. Pecoul, M^{me} Benoist. Et enfin M. Flaud pendant 5 ans, de très très bonnes années. »

Composition 2023

Président : Clément Villeroy de Galhau

Vice-président : Hervé Dumoucel

Greffiers associés : Emeric Vétillard et Gaëlle Bohuon

Chambres contentieux

Chambre n°1

Président : **Hervé Dumoucel**. Michel Mignon, Yann Trouillard, Sophie Helbert, Sophie Fontaine, Christine Robin.

Chambre n°2

Présidente : **Nathalie Crussol**. Nicolas Frappier, Jean Pichot, Christophe Maugendre, Nicolas Duault, Manuel Gautun.

Chambre n°3

Président : **Jean-Paul Eyraud**. Jean-Pierre Loury, Laurence Tanguy, Karim Essemiani, Bernard Veber, Patrice Cosson.

Chambre n°4

Président : **Xavier de Mascarel**. Vincent Gautier-Sauvagnac, Bertrand Vaz, Françoise Ménard, Édouard Hainguerlot, Dominique Auberger.

Chambres Procédures Collectives

Chambre A

Présidente : **Caroline Maillard**. Hervé Dumoucel, Michel Mignon, Patrick Baixe, Christine Robin.

Chambre B

Président : **Michel Hardy**. Gérard Demaure, Antoine Benda, Michèle Le Coq, Vincent Gautier-Sauvagnac.

Chambre de conciliation

Président : **Nicolas Frappier**. Jean-Pierre Loury, Bertrand Vaz, Georges-Alain Rintzler.

Oppositions à ordonnances de Juge Commissaire et Sanctions

Président : **Bertrand Vaz**. Jean Pichot, Françoise Ménard, Hervé Dumoucel.

Entreprises jeunes et petites, mais pas (si) costaud

Les entreprises petites et récentes sont les plus fragiles. 92 % des entreprises qui déposent le bilan ont moins de 3 ans d'existence. 96 % ont moins de 9 salariés. L'effectif moyen des 399 entreprises visées par une procédure collective en 2022 à Rennes est de 3 salariés.

Progression de la prévention

Le TC a reçu 500 entrepreneurs en prévention; ce qui a débouché sur 100 ouvertures de mandats ad hoc ou conciliation. 100 dossiers qui concernent 1600 salariés et des entreprises au chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et plus de 200 M€. Un accord de conciliation est obtenu dans 90 % des cas. Clément Villeroy de Galhau a assuré son souhait de renforcer cette mission.



Le nouveau premier président de la Cour d'appel de Rennes, Jean-Baptiste Parlos, vient féliciter Clément Villeroy de Galhau.

Qui sont les 8 nouveaux juges ?

Sophie Fontaine est actuellement déléguée territoriale du groupe La Poste pour l'Ille-et-Vilaine.

Manuel Gautun est dirigeant associé depuis 2013 de l'entreprise Spread à Pacé, spécialisée dans les produits et équipements destinés aux réseaux d'adduction en eau potable.

Nicolas Duault occupe la direction générale d'ON Group à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, qui réunit trois sociétés d'exploitation dans le domaine du marketing opérationnel.

Bernard Veber a à sa charge la direction de Groupama Loire-Bretagne qui compte 2200 salariés.

Dominique Auberger est depuis 2014 directeur général de Citédia,

qui gère notamment des parcs de stationnement dans la métropole rennaise.

Christophe Maugendre a cédé en 2020 son entreprise de plâtrerie et cloisons sèches.

Edouard Hainguerlot a un passé d'entrepreneur et consacre aujourd'hui son temps à des activités dans l'immobilier et de conseil.

Patrice Cosson est spécialiste du développement commercial dans les secteurs de la coiffure, de l'esthétique, de la lingerie et de la cosmétique.

Tous suivront la formation initiale obligatoire de huit modules délivrée par l'École Nationale de la Magistrature.

Immatriculations et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés

Années	IMMATRICULATIONS			RADIATIONS		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Ent. individuelles et micro-ent.	2170	2680	2251	947	1026	2396
Sociétés Commerciales	2312	2925	3222	1412	1964	1797
GIE	7	5	3	2	34	4
Sociétés Civiles	1703	2180	2169	697	2016	1017
EIRL	46	48	22	7	9	6
TOTAL	6238	7838	7667	3065	5049	5220

Tribunal de Commerce de Saint-Malo & Dinan. Les entreprises subissent des vents contraires

Par Laora Maudieu

Joël Taledec, président du tribunal de commerce (TC) de **Saint-Malo**, a mené la traditionnelle audience de janvier, dressant le bilan de l'activité en 2022. Il en a profité pour exprimer son désaccord sur une possible mue des tribunaux de commerce en tribunaux des activités économiques (TAE), évoquée lors des États généraux de la justice.



Procédures collectives

	2022	Covid			
		2021	2020	2019	2018
TOTAL	121	75	89	107	176
Liquidations judiciaires	97	57	54	85	111
Redressements judiciaires	22	13	30	22	63
Plan de Sauvegarde	2	5	5	0	2

« L'année 2022 a été une année de transition » selon les mots du président Joël Taledec. « Il y a eu des défaillances, mais pas le cataclysme annoncé. La Bretagne en général, et le Pays malouin et les Pays de Rance en particulier, s'en sortent plutôt bien, reprennent force et courage en ce début 2023 ». Évoquant aussi les nuisances économiques, le manque de matériaux et de pièces technologiques, l'augmentation drastique du coût des énergies. « Les entreprises en difficulté subissent en ces temps défavorables, des vents contraires, des tempêtes, sans nécessairement pouvoir se mettre à l'abri malgré les efforts faits par l'État. Il faut rester très prudent. »

121 Procédures collectives

En 2022, ce sont 121 procédures collectives qui ont été ouvertes, contre 75 en 2021 (voir tableau) « Cette augmentation significative, à priori spectaculaire (+ 60 à 70 %), s'explique, indique le procureur. En 2021, grand nombre d'entreprises ont été artificiellement maintenues en vie par les aides de l'État suite à la période Covid. »



Fabrice Tremel, est le nouveau procureur du ressort de Saint-Malo-Dinan depuis le 1^{er} septembre 2022. Il a succédé à Christine Le Crom, nommée avocate générale à la Cour d'appel de Rennes. Il arrive de Lyon, où il a passé douze années, neuf au TGI puis trois à la Cour d'appel comme substitut général. Il avait auparavant exercé la fonction de substitut du procureur de la République auprès du TGI de Laval (2002 à 2005), puis de Nantes jusqu'en 2010.

Aucune sanction commerciale prononcée en 2022 : le procureur s'est interrogé sur cette absence inhabituelle de sanction (contre 4 en 2021 et 6 en 2020) « *Je serai attentif, il ne serait pas opportun de laisser un dirigeant incompétent, voire malhonnête, créer dans la foulée d'une liquidation une deuxième ou troisième entreprise.* »

63 entretiens de prévention en 2022

Le président a cité les associations d'aide aux entrepreneurs, Rebond 35 et l'APESA. Le procureur a lui rappelé que « *c'est l'anticipation qui permet bien souvent d'augmenter les chances de survie de l'entreprise.* » Il a également indiqué vouloir s'investir concernant la désignation des administrateurs et mandataires judiciaires, « *un regard neuf sur le dossier présente parfois un intérêt pour l'entreprise.* »



Nadège Clavier et Luc Chambaud, deux nouveaux juges consulaires.

Le dynamisme et la réactivité du greffe ont été salués « *au vu des tâches à accomplir, dans des délais parfois très brefs.* »



Pauline Dolley, Greffier associée

Les TAE : « Très peu pour nous ! »

Lors des États généraux de la Justice, une transformation a été présentée - à titre expérimental dans un premier temps - concernant certains tribunaux de commerce en tribunaux des activités économiques (TAE). Leurs compétences seraient alors étendues à l'ensemble des opérateurs économiques (association, agriculture, professions libérales), avec le détachement de magistrats de l'ordre judiciaire au sein des tribunaux de commerce. « *Une fois de plus, les États généraux de la Justice mettent au grand jour la défiance que le ministre nous porte en qualité de juges non professionnels, par rapport à la confiance indéfectible qu'il porte aux magistrats professionnels. Que notre ministre de tutelle se rassure : nous ne revendiquons rien, nous ne sommes propriétaires de rien sinon de notre engagement bénévole. Une seule chose n'est pas négociable : l'échevinage*. Il n'y a pas de sujet, donc il n'y aura pas de discussion. Potiches et pots de fleurs pour agrémenter et entourer un magistrat professionnel au Commerce, très peu pour nous.* »

L'échevinage désigne une juridiction mixte, composée de magistrats professionnels et de juges citoyens.

Le TC de Saint-Malo Dinan c'est :

16 juges consulaires, dont le président **Joël Talander** et la vice-présidente : **Katia Milza**
 Ont été réélus pour un mandat de quatre ans : **Florence Berreza**, **Katia Milza**, **Didier Duguest**, **Céline Ralys** et **Eléonore Renault**. 3 juges ont cessé leur activité : **Michel Agaesse**, **Amand Berte**, **Terry Reguer**. Et 3 nouveaux Juges ont été élus pour un mandat de deux ans : **Isabelle Duez** (commerçante à Saint-Servan), **Nadège Clavier** (commerçante à Rennes, fut déjà juge au TC de Saint-Malo Dinan), **Luc Chambaud** (ancien directeur général du Crédit Mutuel de Normandie, il fut juge au TC de Caen).

Vice-président délégué au digital et à la dématérialisation : **Didier Duguest**

Président de la Chambre de contentieux : **Jean-François Granet**

Président de la chambre des Procédures Collectives : **Eric Maillard**

Responsable de la Prévention des difficultés des entreprises : **Jean-Yves Harand**

Précarité Les Bureaux du cœur

Par Karine Barbé



Aleksandre est hébergé dans les locaux de l'entreprise Voyelle à Rennes depuis quelques mois.

L'association invite les dirigeants d'entreprise à développer l'usage de leurs locaux professionnels en accueil individuel d'urgence, le soir et le week-end, lorsqu'ils sont vides. Arnaud Louvet, PDG de l'agence de communication digitale Voyelle à **Rennes**, a répondu présent en ouvrant ses portes à des personnes en situation précaire, et espère que d'autres dirigeants lui emboîteront le pas.

Le chef d'entreprise a rejoint les Bureaux du Cœur en 2022. Dans ses locaux, il y a maintenant deux canapés-lits installés pour les invités, avec des sanitaires à disposition ainsi qu'un espace équipé d'un micro-ondes. Depuis quelques mois, Jules et Aleksandre, originaires respectivement de la République démocratique du Congo et de Géorgie, ont la chance de profiter de ce lieu chaleureux pour se reposer et se ressourcer. Selon le dirigeant, tout se passe très bien et les deux « invités » sont très respectueux et reconnaissants de pouvoir bénéficier de cet espace. « *L'idée de mettre mes locaux à disposition pour aider des personnes en difficulté me trottait dans la tête depuis quelques années, alors lorsque Jean-Marc Tariant, dirigeant de Finance & Stratégie à Rennes m'a présenté l'initiative des Bureaux du Cœur, j'ai immédiatement adhéré.* »

Née en 2018, sous l'impulsion d'un groupe d'entrepreneurs nantais*, l'association sécurise cette démarche solidaire en travaillant avec des structures comme la Croix-Rouge, l'association rennaise Bienvenue, le CHU ou encore le CCAS. « *Elles nous présentent des personnes qu'elles connaissent bien. Les candidats, que nous avons choisi d'appeler « les invités », ne doivent avoir aucun problème*

« Nous espérons être au moins une vingtaine d'entreprises accueillantes d'ici la fin d'année »

d'addiction et les chiens ne sont pas autorisés. Nous signons une convention tripartite pour valider l'hébergement d'une durée de trois mois renouvelable. C'est finalement très simple, sécurisé, et cela peut vraiment améliorer la vie d'une personne. Une générosité plébiscitée par les collaborateurs *« C'est une fierté pour tous de participer à aider ces personnes en grande difficulté. »* Si les « invités » ne sont pas amenés à croiser les salariés, des moments conviviaux sont organisés *« Pour Noël, nous avons fait*

une petite fête avec Jules et Aleksandre. Tout le monde était ravi de pouvoir vivre ce moment. »

Arnaud Louvet lance un appel aux entreprises du territoire pour qu'ils adhèrent à cette initiative solidaire *« Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez me contacter directement. Nous espérons être au moins une vingtaine d'entreprises accueillantes d'ici la fin d'année sur le territoire breillien. »* Aujourd'hui 6 ont déjà ouvert leurs portes.

* L'histoire
des Bureaux du Cœur
intimement liée
à celle du Centre des
Jeunes Dirigeants

En 2018, une quinzaine de dirigeants nantais se sont réunis pour construire les fondements des Bureaux du Cœur. Ils ont passé près d'un an à réfléchir aux meilleures façons d'embarquer leurs collaborateurs et d'interagir avec les associations partenaires, tout en résolvant les questions juridiques et d'assurance. Depuis janvier 2021, l'association s'est étendue à travers toute la France et compte maintenant plus de 80 bénévoles répartis sur 18 délégations.

NOTRE SÉLECTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS



EXCLUSIVITÉ | PÔLE D'EXCELLENCE INDUSTRIELLE LA JANAIS CHARTRES DE BRETAGNE

4 lots disponibles avec possibilité de location à partir de 250 m²

- Site desservi par le tramway via l'arrêt « Halte SNCF »

Une première offre de prise à Bail signée sur 1 500 m² de bâti

Une promotion
EIFFAGE
IMMOBILIER

Tourny Meyer sera présent au salon Global Industrie à Lyon du 7 au 10 mars



Conseil en
**IMMOBILIER
d'AVENIR**

02 23 40 88 88 - rennes@tournymeyer.fr

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | LORIENT/VANNES | NANTES | BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35 700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrés par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.



Vern-Sur-Seiche Nouvelle adresse pour Quedillac peinture



Depuis 1983, l'entreprise Quedillac est spécialisée en décoration intérieure et ravalement de façades à Saint-Gilles. Reprise par Romain Moreno en 2021, l'entreprise a emménagé il y a un an dans de nouveaux locaux à Vern-sur-Seiche, 2 rue du Bois de Soevre.

Son dirigeant, Romain Moreno, bénéficie de 22 années d'expérience dans le bâtiment et dans la peinture. « Depuis 2021, nous poursuivons notre activité dans la finition intérieure auprès des particuliers et des professionnels (bureaux, syndicats, commerces, industries...) et j'ai développé l'étanchéité de façades, en peinture, mais aussi en enduit et désormais en Isolation Thermique par l'Extérieur, pour laquelle l'entreprise est qualifiée RGE ». Dans la zone de la Hallerais, le nouveau bâtiment de 200 m² a permis à l'entreprise de pouvoir stocker le matériel et plus d'échafaudages, et de gagner du temps pour l'accès à ses fournisseurs et ses clients du bassin rennais.

Quedillac Peinture - 2 rue du Bois de Soevre - 35770 Vern-sur-Seiche

Groupe Femmes du BTP 35 Un groupe qui se réunit chaque mois à la FFB 35

Depuis la rentrée de septembre, le Groupe des Femmes du BTP 35 s'est réuni chaque mois pour s'informer sur des sujets qu'elles ont choisis : Prud'hommes, règlement social, prévention sécurité, aides sociales aux salariés du BTP...

Ce groupe rassemble des dirigeantes, co-gérantes, conjointes d'artisans, responsables administratives ou assistantes d'entreprises du BTP d'Ille-et-Vilaine, qui veulent s'informer, échanger sur leurs bonnes pratiques et créer un réseau d'entraide.

Cette semaine, elles recevaient ProBTP pour connaître l'ensemble des aides sociales disponibles pour les salariés du BTP (aides aux apprentis, vacances, aidants familiaux, surendettement, prêts travaux et logement, bilan santé, veuvage précoce...). Prochains rendez-vous : les nouveaux services de la médecine du travail du BTP, comment gérer un sinistre...

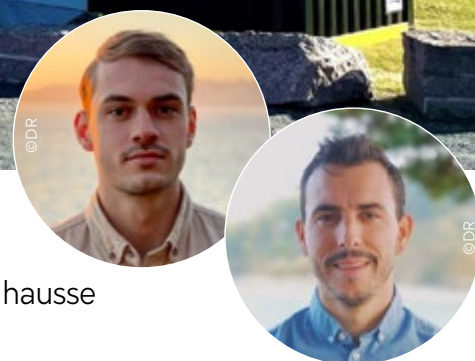
Après avoir choisi leurs thèmes de travail en septembre, elles ont été formées en octobre aux bonnes pratiques pour éviter un litige prud'homal. En novembre, elles ont fait le point sur les nouveautés sociales (abattement de 10 %, déplacements professionnels, aides à l'apprentissage prime Macron...). En décembre, elles ont découvert l'ensemble des outils en ligne proposés par l'OPPBTP pour leur faire gagner du temps et se mettre en règle face aux obligations de sécurité (document unique, PPSPS, formations obligatoires, risque amiante, gestion du personnel et du matériel...).

Chaque réunion rassemble près d'une quarantaine de femmes venues de tout le département.



Station REV

Des stations de mobilité durable



La hausse de l'usage du vélo tant au niveau des trajets quotidiens que touristiques est un fait. Le vol de vélos, l'électrification des véhicules, la hausse du tarif énergie, et plus globalement, le réchauffement climatique, sont des problématiques à résoudre. Alors, quelles solutions concrètes pour y répondre ?

La jeune société rennaise, fondée fin 2021 par Axel lauch et Lambert Garnier, et nouvellement accélérée au Village by CA de Rennes, conçoit et fabrique des stations de mobilité durable. Les stations assurent plusieurs services tels que le parking sécurisé des vélos, la recharge électrique des vélos et voitures ainsi que la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque. La société propose ses solutions aux collectivités, entreprises et promoteurs immobiliers.

Trois formats de station

Le premier format est la stationREV. Fabriquée à partir d'un container maritime recyclé, la station peut accueillir 10 à 40 vélos, des points de recharge électrique pour les vélos, 2 bornes pour les voitures électriques et une centrale solaire de 9 kWc (40 m²) raccordée au réseau ou à une batterie.

Le container maritime met en avant l'importance de recycler les éléments et assure une mobilité, pouvant être non négligeable à certains projets.

Station REV propose également l'ombriREV qui est une station de mobilité intégrée à une ombrière photovoltaïque de parking. Cela répond totalement aux zones telles que les aires de covoiturage. De la voiture au vélo, il devient nécessaire de fluidifier l'usage des différents moyens de mobilité.

Enfin, une station dédiée aux vélos-cargos est désormais disponible. Ce type de véhicules est utilisé par les cyclo-logisticiens pour transporter des marchandises ou encore par les familles qui souhaitent remplacer le second véhicule familial. Transporter les courses, les enfants ou autres, il ne manque pas d'imagination à certains !

Une solution digitale

Dans le but de fluidifier les relations entre les stations et les usagers, l'appliREV a été développée dès les débuts de l'aventure. Cette solution a pour but de gérer les accès aux stations, de monétiser la location de vélos et la recharge des véhicules, de superviser les appareils électriques ou encore de collecter plusieurs types de données.

De nos jours, au sein de l'ère du digital et de l'internet des objets, rendre les stations communicantes est essentiel !

Vers le cyclotourisme

Station REV s'adapte à la disposition du site d'accueil et au besoin du client.

« C'est dans cette optique que nous avons eu des demandes de la part de collectivités qui souhaitent déployer une station sur leur territoire avec des vélos également compris à l'intérieur. En effet, les loueurs de vélos ne sont pas présents sur tous les territoires. Or, découvrir certains espaces sous un autre angle sur un vélo le long de voies vertes et cyclables est une vraie expérience pour les touristes. La stationREV, autonome en énergie, assure ce service de location de vélos où les usagers sont entièrement indépendants. »

Des stations de ce type vont voir le jour en 2023 au niveau de ports maritimes ou encore le long de voies dédiées aux cyclotouristes.

Ce second axe de développement renforce la mission principale de Station REV qui est de promouvoir la mobilité durable et démocratiser les énergies renouvelables.

CMA 2023, une année pleine de défis pour l'artisanat

Par Laora Maudieu

Lors des traditionnels vœux, Philippe Plantin, le président de la délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine et Michel Aoustin, le président de la chambre régionale de Bretagne, ont rappelé le rôle essentiel des artisans, et leur nombre croissant en Bretagne puisque « 10 000 entreprises artisanales nouvelles ont été créées en 2022 ».



©L.M.7Jours

fortement l'ensemble des entreprises, et notamment nos entreprises artisanales. À l'heure où certains artisans voient leurs factures d'énergie multipliées parfois par cinq, notre devoir est d'être au plus près d'eux, les écouter, les informer, les accompagner. »

Des reprises et des créations !

« Près de 3 250 entreprises artisanales ont été créées en 2022, sur le territoire breton », a souligné Philippe Plantin, « et près de 190 entreprises artisanales reprises. L'artisanat se porte bien dans notre région et en Ille-et-Vilaine. Nous préparons l'avenir en formant plus de 2 300 apprentis actuellement à la Faculté des Métiers sur les 3 sites de Bruz, Fougères et Saint-Malo.

Les artisans peuvent être fiers de leur parcours, de leur engagement. Ils sont accompagnés par les collaborateurs de la CMA, notamment dans les antennes et les permanences, comme à Combourg, Redon, Guichen... Nous organisons aussi une dizaine de Soirées Artisans par an, cela permet de faire ce lien. » Le prochain se tient lundi 27 février sur le territoire de Liffré Cormier Communauté.

Le président a annoncé également que lors de la Foire de Rennes, fin mars au parc des Expositions, un village de l'artisanat occupera 1 900 m², pour de nombreuses animations selon divers thèmes : alimentaire, bâtiment, bien-être et métiers d'art.

« Avec leur palette de 500 métiers, des plus traditionnels aux plus innovants, les artisans sont présents dans tous les secteurs, contribuent au lien social sur nos territoires, et offrent de belles perspectives d'emploi aux jeunes générations », selon les mots du président régional de la CMA, Michel Aoustin. Il a rappelé l'importance de « ces femmes et ces hommes, qui font vivre notre économie et notre région : plus de 85 000 artisans, qui génèrent quelque 190 000 emplois et forment près de 8 000 apprentis au sein de notre CFA Régional ».

Soulignant également les difficultés actuelles, « après les 2 années de crise liée au Covid, les enjeux mondiaux ont une nouvelle fois engendré des difficultés pour nos sociétés (...). L'augmentation sans précédent des coûts des matières premières, les difficultés d'approvisionnement et la hausse des tarifs de l'énergie impactent

Les chiffres de l'artisanat en Ille-et-Vilaine

Près de 23 300 entreprises artisanales : 35 % services, 34 % bâtiment, 19 % production, 13 % alimentaire, 44 % sociétés, 42 % microentreprises et 15 % entreprises individuelles.

Plus de 32 500 employés.

29 % de femmes dirigeantes d'entreprises.

Près de 3 250 entreprises artisanales créées en 2022 et près de 190 entreprises artisanales reprises.

L'excellence artisanale bretonne

Philippe Plantin a profité de cette assemblée d'invités, pour mettre en lumière des artisans qui se distinguent par leur engagement dans l'environnement, la formation, leur savoir-faire. Une dizaine de personnes ont reçu ces trophées de l'Excellence artisanale bretonne, parmi elles :

- **Fatou Kama Favre**, traiteur et pâtissière de La Palabre Malouine, des produits sans gluten et travaillant les herbes aromatiques
- **Jean-Claude Zeziola**, jardinier paysagiste rennais
- **Moana Bertrand**, pour son travail de céramiste à Cancale
- **Régis Delahais**, jardinier à Rennes, à vélo, « sans moteur ni produit »
- **Willy Boutheloup**, charcutier traiteur à Saint-Malo
- **Daou Ouzzine**, pour son Food truck Chez Daou
- **Michel Rabotin**, des Plâtres de Saint-Aubin (secteur Vitré), travaillant notamment en restauration du patrimoine
- **Yves Le Garff**, (secteur Brocéliande) travaillant le cuir, notamment la création de masques



©LM-7Jours



LE MANDAT EXCLUSIF GIBOIRE COMMERCE : GAGE D'UNE NÉGOCIATION RAPIDE*

* sous réserves

Négocié en 2 mois



STARBUCKS
311 m²
Quai Châteaubriand

Négocié en 10 jours



MINI CHÉRIS
80 m²
Rue Leperdit

Négocié en 1 semaine



PHONER
31 m²
Place du Parlement

Négocié en 1 mois



BEAUTY OFFICINE
129 m²
Place Saint-Michel

GIBOIRE COMMERCE ■ 02 23 42 43 44 ■ giboire.com



Comment préparer et gérer un contrôle fiscal ?

Par M^e Nicolas Noblet et M^e Gwénola Avignon, avocats au barreau de Rennes

Le contrôle fiscal est un évènement éprouvant pour le dirigeant d'entreprise et ses collaborateurs ou le particulier. Ne pas se laisser envahir par le stress et s'organiser rapidement après la réception du courrier de l'administration fiscale sont indispensables pour aborder plus sereinement et efficacement le contrôle. En particulier, anticiper la venue prochaine du vérificateur lorsqu'il s'agit d'un contrôle sur place, rassembler les bons documents, réfléchir aux premiers éléments de réponse et préparer les premiers échanges en s'entourant de ses conseils permettent d'éviter certaines erreurs et assurent un meilleur déroulement de la procédure. Vous trouverez dans cet article des éléments de réponse aux questions les plus fréquemment rencontrées.

Quels sont les éléments déclencheurs d'un contrôle fiscal ?

- N'avoir jamais fait l'objet d'un contrôle fiscal ou au contraire avoir déjà fait l'objet d'un contrôle fiscal avec des redressements significatifs ;
- Avoir déposé ses déclarations en retard ou ne pas les avoir déposées ;
- Avoir déposé une ou plusieurs déclarations rectificatives entraînant un remboursement en faveur du contribuable ;
- Avoir déclaré des dépenses ouvrant droit à des crédits ou réductions d'impôts (ex : Pinel, CIR) ou permettant l'imputation de déficits (ex : déficits fonciers) ou sollicité le bénéfice de régimes de faveur (ex : exonération de plus-value) ;
- Avoir réalisé des opérations à fort enjeu fiscal : apport-cession de titres, donation avant cession, rachat à soi-même de titres ou de biens immobiliers, opérations de transmission patrimoniale, opérations de restructuration de groupe (fusion, cession intra-groupe), etc. ;
- Exercer une activité à l'étranger et/ou avoir des flux financiers avec l'étranger ;
- Ne pas avoir déclaré certains revenus (ex : les avoirs à l'étranger). Le recoupement des données informatisées est beaucoup plus efficace qu'auparavant (il va d'ailleurs s'accroître avec la facturation électronique obligatoire) ;
- Avoir un train de vie ou des signes extérieurs de richesse a priori non conformes à ses déclarations de revenus ;
- Avoir des variations importantes dans les indicateurs de performance (ex : chiffre d'affaires, bénéfice, etc.) ;
- Exercer une activité dans un secteur fréquemment contrôlé par l'administration fiscale (notamment immobilier, société innovante avec crédit d'impôt recherche, etc.) ;

• Citons encore la dénonciation, notamment en cas de fraude fiscale.

Le risque de contrôle peut très souvent être anticipé, voire évité, à travers la régularisation de situations irrégulières ou la préparation en amont des éléments justifiant le bien-fondé des opérations réalisées, des valorisations retenues ou des régimes de faveur sollicités.

Quelles sont les différentes formes de contrôle ?

Schématiquement, on distingue :

- Le contrôle sur pièces : contrôle diligenté par l'inspecteur dans les locaux de l'administration fiscale sur la base des éléments figurant dans le dossier du contribuable ;
- Le contrôle sur place : contrôle diligenté dans les locaux de la société. Une délocalisation du contrôle dans les locaux de l'administration fiscale ou dans les locaux de l'expert-comptable de la société est possible ;
- Les procédures sur demande du contribuable (i.e. procédure de régularisation ou procédure de mise en conformité fiscale permettant d'obtenir sous conditions l'atténuation des majorations et intérêts de retard).

Quelles sont les clés pour bien aborder le contrôle fiscal ?

Voici quelques conseils pour bien aborder le contrôle fiscal :

- Ne paniquez pas et évitez le stress inutile. Le contrôle fiscal est souvent éprouvant psychologiquement et physiquement. Mieux vous le préparerez, mieux vous le vivrez !
- Ayez une attitude coopérative et agréable avec les agents de l'administration fiscale. L'époque de la pièce sombre en sous-sol réfrigérée ou surchauffée pour accueillir le vérificateur est révolue ;



Me Gwénola
Avignon

- Ne soyez pas défaitiste. Nombre de contrôles finissent sans rectification. Vous pouvez simplement avoir réalisé une opération exceptionnelle ou avoir connu une situation exceptionnelle qui suscitent une demande de l'administration ;
- Faites une réponse adaptée. Il n'est pas nécessaire de trop en dire. Il est en général préférable de limiter strictement la réponse aux demandes de l'administration ;
- Faites-vous accompagner par un avocat fiscaliste. Par son expérience et les échanges réguliers qu'il entretient avec l'administration fiscale, il saura vous conseiller sur la stratégie à adopter. Il vous orientera sur les éléments de réponse attendus par l'administration, vous évitera les pièges éventuels et surtout vous donnera les bons arguments pour éviter ou limiter le redressement fiscal.

Dans ce cadre, se faire accompagner par le conseil qui a mis en place le schéma dont le bien-fondé est contesté par l'administration fiscale n'est, de toute évidence, pas la meilleure stratégie.

- Enfin, répartissez-vous les rôles (i.e. entre le contribuable et le conseil) en fonction des thématiques et de la technicité des échanges.

Quels délais pour répondre ?

En règle générale, vous avez 30 jours pour répondre à un courrier de l'administration fiscale.

Ne pas répondre ou répondre hors délai peut renverser la charge de la preuve.

Dans ce cas, ce n'est plus à l'administration fiscale de prouver que vous êtes en infraction, mais à vous de démontrer que vous ne l'êtes pas.

Vous pouvez également être considéré comme de mauvaise foi ce qui peut conduire à l'application d'amendes et de majorations (pouvant aller jusqu'à 40 %, voire 80 % en cas d'abus de droit ou 100 % en cas d'opposition à contrôle fiscal).

Quels sont les délais de prescription en matière fiscale ?

En principe, l'administration peut rectifier jusqu'au 31 décembre de la troisième année qui suit l'année au titre de laquelle l'imposition est due.

Ainsi, l'imposition due au titre des revenus de l'année 2019 s'est prescrite au 31 décembre 2022 à minuit.

Il existe toutefois un certain nombre de dérogations à ce principe qui étendent le délai de reprise de l'administration jusqu'à 10 ans (en cas d'activité occulte notamment ou plus généralement de fraude fiscale), voire qui le neutralisent (Absence de délai de prescription pour la justification de l'origine des avoirs détenus à l'étranger et non déclarés ou encore pour l'imputation d'anciens déficits sur un exercice non prescrit).





Me Nicolas
Noblet

Quels sont les recours possibles en cas de réception d'une proposition de rectification salée ?

Si vous avez reçu une proposition de rectification avec des conséquences financières importantes pour vous ou votre entreprise, sachez qu'elle n'est pas définitive.

Différents recours sont envisageables pour faire valoir votre position, tels que :

- La saisine du supérieur hiérarchique de l'inspecteur des finances publiques et de l'interlocuteur départemental ;
- La saisine des comités ou commissions compétents (i.e. le comité consultatif du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, le comité du contentieux fiscal, douanier et des changes, le comité de l'abus de droit, la commission des Impôts Directs et des Taxes sur le chiffre d'affaires, etc.) ;
- L'introduction d'un recours gracieux.

→ Une mauvaise transaction vaut mieux qu'un bon procès !

Nous pouvons négocier avec l'administration jusqu'à l'émission de la proposition de rectification, en particulier lorsque le bien-fondé des motifs de rectification reste discutable.

Lorsque vous avez reçu une proposition de rectification, une sortie du contrôle par voie transactionnelle est encore possible.

Portant sur les pénalités ou majorations, l'accord entre l'administration et le contribuable sous forme de transaction permet en effet de mettre fin définitivement à la procédure de contrôle, l'administration acceptant une atténuation des pénalités ou majorations moyennant une renonciation du contribuable à toute action contentieuse.

En 2021, le nombre de transactions a augmenté de 79 % (i.e. 5 470 transactions contre 3 062 transactions en 2020). Dans plus de 77 % des cas, elles ont été conclues avant mise en recouvrement.

→ L'introduction d'une action contentieuse

Lorsque les voies de recours devant l'Administration ne donnent pas satisfaction au contribuable ou qu'une négociation n'a pu aboutir, une action devant le Tribunal Administratif ou le Tribunal Judiciaire, selon l'impôt contesté, peut être engagée.

Vous l'aurez compris, anticiper et préparer un contrôle fiscal, accompagné de votre avocat fiscaliste, vous assurera un meilleur déroulement de la procédure et de plus fortes chances d'en limiter les conséquences financières.

Quoiqu'il arrive, ne baissez pas les bras et n'oubliez pas que vous disposez de nombreux moyens pour vous défendre face à l'Administration fiscale.

Bistrot de la Poste Coup d'envoi !

Voici une nouvelle adresse où aller déjeuner à **Rennes**. Dans son Bistrot de la Poste, Siglinde Guémas jongle entre le comptoir et la cuisine.

Derrière ses lunettes à la monture rouge, Siglinde Guémas accueille ses clients avec un large sourire. Fraîchement installée rue du Pré Botté, derrière la place de la République, celle qui a repris le café des sœurs Yvette et Colette Bourkles a créé « *le bistrot dans lequel [elle] avai[t] envie d'aller, un endroit chaleureux et accueillant.* » Pop et vintage aussi, ambiance seventies dans la première partie du local. « *L'endroit ne ressemble à aucun autre. J'ai chiné tout le mobilier chez Emmaüs, sur Leboncoin, à la ressourcerie de Nantes et les chaises bistrot viennent de la Crêperie Saint-Anne.* »

Le midi, la gérante propose une formule entrée, plat, dessert, à 15€. Du fait maison. Le plat seul est à 9€. Des douceurs sucrées sont disponibles pour le goûter. Le soir, l'ardoise présente un court choix de grignotages. Côté boissons, chaque vin a été méticuleusement choisi : « *Je connais les vigneron.* » Les bières viennent de la commune de Corps-Nuds. À l'exception d'une bière allemande, la Pils, qui est là pour rappeler les origines allemandes de la tenancière. « *Ma mère est Allemande.* »



Je propose aussi du Linzertörte, un gâteau allemand avec des amandes, clous de girofle, cannelle, noisettes et confiture de framboise, que je mangeais quand je passais des vacances là-bas », confie Siglinde.

Autre spécificité du lieu : des protections hygiéniques sont à disposition. « *Je veux lutter contre la précarité menstruelle.* » Et d'ajouter, en parlant de son bistrot, « *cela pourrait prendre une tournure féministe.* »

Siglinde
Guémas

Bistrot de la Poste,
26 rue du Pré Botté à Rennes.
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 20h.
02 99 79 50 67

Championnats de France de Badminton

Du 2 au 5 février à Rennes

Par Suzanne Bruneau

Rennes, capitale du badminton français pour quelques jours. Les meilleurs joueurs vont s'affronter au Glaz Arena de Cesson-Sévigné à l'occasion des championnats de France qui se dérouleront du 2 au 5 février. Nommé « Breizh in bad » pour l'occasion, le tournoi est organisé par la Fédération française de Badminton, en lien avec la société FD-S, une agence événementielle qui crée des ponts entre l'entreprise et le sport. Les champions de France 2022 Christo Popov (Badminton Club Fos) et Qi Xuefei (Bad'Club de Rostrenen) viendront remettre leurs titres en jeu dans

leurs catégories respectives : simple messieurs et simple dames. Des matches en double rythmeront également la compétition.

Jeudi : qualifications de 10h à 20h
Vendredi : 1/16^{es} et 1/8^{es} de 10h à 21h
Samedi : quarts de finale de 9h à 15h et demi-finales de 16h à 21h
Dimanche : finales de 11h à 16h
Le programme détaillé est à retrouver sur le site de la compétition : badfrance2023.fr

Un beau premier rendez-vous pour le badminton avant les championnats du monde au Danemark, du 21 au 27 août 2023. Un tournoi mondial que Paris doit accueillir en 2025.



Les partenaires de l'événement

ASI est le partenaire principal de l'organisation. Ce cabinet d'expertises numériques accompagne les ETI et les grandes entreprises dans leur transformation digitale en développant des services numériques pour leurs collaborateurs.

Trois autres partenaires majeurs :

- Le cabinet d'expertise comptable, de conseil et d'audit **FITECO** : créé en 1967, FITECO compte plus de 2 000 collaborateurs répartis sur 86 bureaux, implantés dans l'ensemble du territoire français.
- **Stellantis &You**, Sales and Services : réseau d'enseignes d'achat, reprise et entretien de véhicules.
- Les boulangeries rennaises **Respire** : l'entreprise favorise les approvisionnements locaux avec près de 50 % des achats en Bretagne et 70 % en France.

À noter, les partenaires s'affronteront pour un tournoi de badminton !



Championnats de France de badminton 2023, du 2 au 5 février, au Glaz Arena, Cesson-Sévigné.
Pack 2 jours à partir de 22€ et pack 4 jours à partir de 30€. Billetterie : <https://badfrance2023.fr/billetterie/>



Galerie Winston / Dinard

Bernard Buffet :

L'expressivité du trait

Par Gwénaëlle de Carné

La Galerie Winston à **Dinard** inaugure l'année 2023 en présentant une collection inédite d'œuvres originales signées Bernard Buffet (1928-1999). Des toiles rares, des lithographies et des gravures à la pointe sèche, des années cinquante aux années quatre-vingt-dix, pour cet artiste considéré en 1955 comme l'une des figures montantes de l'école contemporaine de l'Après-guerre.

Un trait rapide et acéré

Le style de Bernard Buffet (1928-1999) est reconnaissable entre mille : un trait rapide et acéré pour mieux griffer le papier et balafre la toile. Trait d'une extrême finesse et tout de vivacité pour esquisser les formes ; épais et noir à la façon des plombs des vitraux pour affirmer le dessin. À ses débuts et parce que la peinture coûtait cher, Bernard Buffet utilisait la couleur avec parcimonie. Sa palette se limitait aux gris, aux noirs, aux bistres, aux verts : formes réduites à l'essentiel sans effet d'ombre et de lumière, tout reposant sur l'expressivité du trait.

Le choix de l'art figuratif

Bernard Buffet s'est fait remarquer à Paris en février 1949. Février était alors un mois pauvre en manifestations culturelles. Voilà pourquoi les critiques d'art en mal d'expositions s'étaient précipités à la Galerie Drouant-David, curieux de découvrir ce nouvel artiste, fidèle à l'art figuratif à une époque où les peintres de l'avant-garde ne juraient que par l'Abstraction. Le succès est tel que Buffet exposera chaque année aux mêmes dates à la galerie Drouant-David.

Il signe peu après le Second manifeste de l'Homme témoin rédigé par Jean Bouret

qui prône un retour au réalisme. Buffet devient membre du Comité d'organisation du premier Salon des jeunes peintres à la galerie des Beaux-Arts, salon consacré à la jeune génération figurative. Ses toiles sont alors exposées à New York, Londres, Bâle, Copenhague, Genève... Il rencontre Pierre Bergé et peint sans relâche. En 1955, une enquête de Connaissance des Arts le désigne comme la nouvelle figure de la jeune école contemporaine. En 1956, une salle entière de la Biennale de Venise lui est consacrée. 1958 est l'année de la consécration avec une rétrospective organisée par la Galerie Charpentier et la rencontre avec Annabelle Swob, personnalité de Saint-Germain-des-Prés.

Sous l'influence de sa muse qui deviendra sa femme, Bernard Buffet s'épanouit et sa peinture s'illumine de couleurs. Son étonnante vitalité créatrice lui vaut le titre d'artiste le plus connu de sa génération et de nombreuses distinctions : promu chevalier de la Légion d'honneur en 1971, élu à l'Académie des Beaux-Arts en 1974. À la fois très aimé du public et controversé dans les milieux artistiques d'avant-garde.

Ce qui frappe dans l'exposition de la Galerie Winston à Dinard c'est la diversité des thèmes et la puissance du trait : les toreros, les portraits et les autoportraits, les clowns tristes tels le clown Jojo de 1967 et le clown à la contrebasse, les marines, les natures mortes telle la nature morte au poisson (une huile de 1966), les bouquets de fleurs, les Rolls-Royce, les vues de Paris, Venise, New York, Saint-Tropez sans oublier la Bretagne qui était chère à l'artiste (depuis ses vacances à Saint-Cast avec sa mère). En témoignent de nombreuses lithographies : le phare du Guilvinec, la Tour Solidor à Saint-Servan, la plage du Brignogan, le petit port de Lomener sous un ciel tumultueux zébré de traits sombres). Bernard Buffet est aujourd'hui très coté sur le marché de l'art : le 14 novembre 2022, Rennes Enchères a vendu onze de ses toiles pour un total de 1,7 million d'euros !

Galerie Winston, 20 avenue Winston Churchill 35800 Dinard.

02 99 56 65 /06 08 24 33 34. contact@galeriewinston.com

Du 20 janvier au 6 mars 2023. Lundi de 10h à 13h et de 14h à 19h et du jeudi au dimanche compris de 10h à 13h. Et de 14h à 19h. La galerie est fermée le mardi et le mercredi.



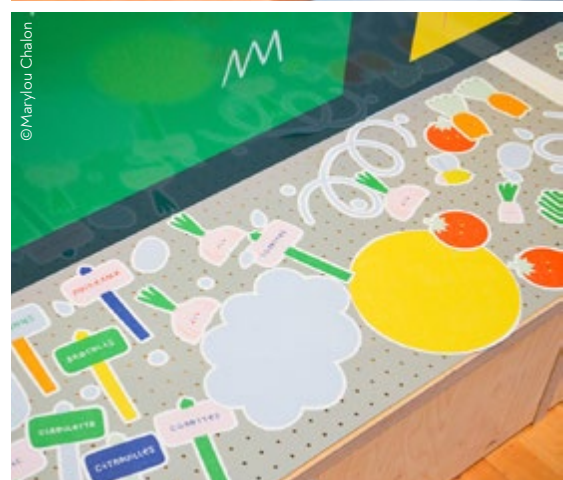
Marylou Chalon L'illustratrice serial couleur

L'artiste **rennaise** met en images les projets des marques, boutiques ou institutions qui font appel à son talent et à sa singularité.

Mieux qu'un café, l'univers de Marylou Chalon réveille. L'illustratrice de 27 ans en met plein les mirettes avec ses dessins colorés et son trait reconnaissable. « Je puise mon inspiration dans

tout ce qui m'entoure, détaille-t-elle. J'aime faire sourire les choses. Et j'ai une forte appétence pour la couleur. Je cherche des équilibres pour créer des images colorées et joyeuses. »

Après une formation en design graphique, Marylou se tourne rapidement vers l'illustration. Installée dans la capitale bretonne



depuis cinq ans, l'artiste enchaîne les collaborations avec des marques, des magazines jeunesse, mais aussi des institutions. Cette manière de « faire se rencontrer deux univers », comme elle aime à dire, l'illustratrice vient de la décliner avec Les Champs Libres. Une exposition pour les enfants sur le thème des fruits et légumes, accompagnée d'ateliers créatifs et de jeux, est à découvrir jusqu'au 2 avril 2023 au rez-de-chaussée de la bibliothèque. Marylou Chalon a également prêté son savoir-faire aux Archives de Rennes pour des créations lors des Journées du Patrimoine, à la course Colombia dans le cadre d'Octobre Rose, au Café Albertine de la rue Comté de Lanjuinais pour le graphisme de son menu ou encore à la boutique Les herbes sauvages, rue de Vincennes.

marylouchalon.fr
Instagram : *marylouchalon*

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. A compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

AVIS



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE TRAVAUX REHABILITATION FORAGES

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : EAU DU PAYS DE FOUGERES
Type de numéro national d'identification : SIRET
Numéro national d'identification : 25350260300025

Section 2 - Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
Nom contact : jessica.miseriaux@eau-pf.bzh Tél. 02.23.51.00.14

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Capacité économique et financière :
Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général pour le nombre d'exercices requis

Nombre d'exercices requis : 3 ans
Capacité techniques et professionnelles :
Indication des références travaux sur une période de 3 ans
Indication des titres d'études et professionnels du prestataire de services ou du contractant lui-même

Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 13/02/2023 à 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : REHABILITATION FORAGES
Code CPV Principal : 45262220-9
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Travaux de réhabilitation et nettoyage de puits et forages d'alimentation en eau potable
Lieu principal d'exécution : territoire du syndicat
La consultation comporte des tranches : non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Date d'envoi : 13/01/2023

L237J00413

AVIS AU PUBLIC

Opération : Création d'une chambre funéraire à LA SELLE EN LUITRE

M. TALIGOT a déposé un dossier de projet de chambre funéraire sise 2 rue Sébastienne Guyot 35133 LA SELLE EN LUITRE
Nature et caractéristiques du projet :
La Chambre Funéraire, d'une surface de 450 m² comprenant :
Partie maison funéraire : 403 rd
Partie bureau et magasin : 47 m²
Hall d'entrée 65 m²
Salons funéraires 1,2 : 31 m², salon funéraire 3 : 38 m²
Salons de présentation .4 : 50 m²
Partie technique : 35 m²
Parking privé sur l'avant de la parcelle
Horaire d'ouverture au public : 9h - 20 h
Date envisagée d'ouverture de la chambre : 15 mai 2023

L237J00505

AVIS

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de Rennes Métropole, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement et de sécurisation du passage à niveau n°4 sur la commune de Saint-Grégoire et à la cessibilité des terrains nécessaires.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du lundi 6 février 2023 (9h00) au lundi 20 février 2023 (17h30).

Le dossier d'enquête publique et le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, sont consultables gratuitement en mairie de Saint-Grégoire (10 rue de Chateaubriand - 35760 Saint-Grégoire) aux heures suivantes, pendant la durée de l'enquête : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à l'adresse suivante : www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-expro

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur à la retraite, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il sera présent à la mairie de SAINT-GREGOIRE pour recevoir en personne les observations et propositions du public :

- le lundi 6 février 2023 de 9h00 à 11h00
- le mercredi 15 février 2023 de 13h30 à 15h30
- le lundi 20 février 2023 de 15h30 à 17h30.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération et sur la limite des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Saint-Grégoire, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Saint-Grégoire ;
- par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Saint-Grégoire et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rennes,
Pour le préfet,
Le secrétaire général
Le 28/12/2022
Paul-Marie CLAUDON

L227J04592

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de BOISGERVILLY, IFFENDIC, LE CROUAIS, MAUTAUBAN DE BRETAGNE, SAINT MAUGAN et SAINT ONEN LA CHAPELLE qu'une consultation du public va être ouverte du 13 février 2023 au 17 mars 2023 inclus, sur la demande présentée par la SARL LA SAUDE en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de son unité de méthanisation située au lieu-dit « La 123, Le Haut Boschet » sur la commune de BOISGERVILLY.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de BOISGERVILLY aux heures suivantes : (à titre indicatif)
- Les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

- Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de BOISGERVILLY sur un registre ouvert à cet effet ;
- par voie postale : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine - DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 Boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public_SARL LA SAUDE_BOISGERVILLY »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes,
Pour le préfet,
Le secrétaire général
Le 11/01/2023
Paul-Marie CLAUDON

L237J00368

7 JOURS

HEBDOMADAIRE D'ARTICLES DE JURISPRUDENCE

Abonnez-vous

À chacun sa formule

couplage magazine
+ site internet

« Découverte » / 6 mois

37 €^{TTC}

« Classique » / 12 mois

58 €^{TTC}

« Fidélité » / 24 mois

110 €^{TTC}

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

sur 7jours.fr

Et recevez la newsletter

chaque semaine

Paiement sécurisé

VOS ANNONCES LÉGALES
DANS TOUTE LA FRANCE
7J/7J & 24H/24H
www.7jours.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe

La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 04 janvier 2023)

SARL COMELEC, 7 Boulevard de l'Odé, 35740 Pacé, RCS RENNES 398 294 371. Holding. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL Gautier & Associés prise en la personne de Me Sophie Gautier 111 Boulevard de Lattre de Tassigny 35000 Rennes avec les pouvoirs : d'assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533720003-2023J00013

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 11 janvier 2023)

SAS SOCIETE RENNAISE DE RESTAURATION (S2R), 156 Rue d'Antrain, 35700 Rennes, RCS RENNES 831 111 422. Traiteur, restauration. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2022 désignant administrateur Selarl Ajire prise en la personne de Me Erwan Merly 6 Cours RAPHAEL BINET Le Magister 35000 Rennes avec les pouvoirs : d'assurer seul l'administration de l'entreprise, mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533792264-2023J00014

SARL ACREAT, 29 Rue du Puits Mauger, 35000 Rennes, RCS RENNES 811 959 865. Conception et commercialisation de logiciels et site internet. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 décembre 2022 désignant administrateur Selarl Ajire prise en la personne de Me Erwan Merly 6 Cours RAPHAEL BINET Le Magister 35000 Rennes avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous actes concernant la gestion de son entreprise, mandataire judiciaire Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533862702-2023J00015

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 11 janvier 2023)

SARL MORIFIBTEL, 22 Rue Jean Marie David, 35740 Pacé, RCS RENNES 852 655 695. Bureau d'études Telecom. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 juillet 2021, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533862706-2023J00021

SARL LA MAISON MEUNIER, 2 Rue des Marronniers, le Bourg, 35470 la Noë-Blanche, autre établissement dans le ressort : 59 Avenue de la Gare 35480 GUIPRY-MESSAC. RCS RENNES 853 446 524, RM 853 446 524. Boulangerie, pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533862709-2023J00018

SAS SUSTAINABLE FAB, 10 Rue Gustave Eiffel, Zone Artisanale de la Lande, 35410 Nouvoitou, RCS RENNES 882 236 698. Recherche et développement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533862715-2023J00017

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

SARL BUY BY KCAL, 3 Rue Francis Guerauld, 35410 Châteaugiron, RCS RENNES 891 508 111. Programmation informatique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 septembre 2022, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533862718-2023J00019

SARL EPICES DU MONDE, 109 la Villais-Coglès, 35460 les Portes-du-Coglaïs, RCS RENNES 912 078 318. Vente en ligne d'épices. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 décembre 2022, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533862721-2023J00016

SARL AL CONCEPT, les Champs, 35420 Louvigné-Du-Désert, RCS RENNES 879 137 495, RM 879 137 495. Vente installation maintenance extincteur. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 août 2022, désignant liquidateur Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501533862712-2023J00020

CONVERSION REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 04 janvier 2023)

SAS NATURE ET SANTE, 1 Rue du Capitaine Martin, 35600 Redon, RCS RENNES 888 752 847. Le négoce de produits d'alimentation biologique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501533720009-2022J00332

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 12 janvier 2023)

SARL Real Energy, 12 Quai Duguay Trouin, Rennes, 35000 Rennes, RCS RENNES 803 937 218. Vente contrats d'abonnement au gaz, électricité, téléphonie et internet. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

13501533862700-2022J00188

ARRÊT PLAN DE CESSATION TOTALE

(Jugement du 13 janvier 2023)

SAS AD BREIZH, 28 Boulevard du Colombier, Urban Quartz, Bâtiment 3, 35000 Rennes, RCS RENNES 533 680 278. Marketing digital local éthique et responsable. Arrête le plan de cession totale de la société SAS AD BREIZH au profit de la société SAS SOFTNEXT 2, 10 Rue Cimarosa, 75016 PARIS, RCS de PARIS 892 447 798, avec faculté de substitution au profit de la société DOLMEN NEXT (RCS PARIS : 908 535 685), et détenue par la société SOFTNEXT 2, Date d'effet de la cession : 14/01/2023 à 0h01.

13501533935556-2022J00331

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Jugement du 11 janvier 2023 - Clôture pour insuffisance d'actif

SARL DANHUB, 19 Rue Georges Cadoudal, 56440 Languidic, RCS LORIENT 750 022 626. Fonds de placement et entités financières similaires.

13501533728701-2014B00281

WWW.7JOURS.FR

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Jugement du 13 janvier 2022 - Conversion en liquidation judiciaire

SAS PLACE DU MARCHÉ, 13 Chemin des Prés Secs, 69380 Civrieux-D'Azergues, RCS LYON 880 162 151. Commerce de détail de produits surgelés. Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 13/01/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire. Liquidateur judiciaire : SELARL MARIE DUBOIS représentée par Maître Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 Lyon, la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCY 136 cours Lafayette Cs 34343 69441 Lyon CEDEX 03.

13501533959275-2020B00258

COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 11 Janvier 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a pour la procédure de sauvegarde ouverte le 12 décembre 2022 de : l'Association «**CENTRE LES BRUYERES**», anciennement dénommée ASSOCIATION «LOISIRS ET CULTURES», SIREN n° 777 752 023 Centre aéré Les Bruyères 300 allée Marcel Lefeuve 35310 BREAL SOUS MONTFORT - DÉSIGNÉ en qualité d'administrateur judiciaire : la SELARL GAUTIER et associés, prise en la personne de Maître Sophie GAUTIER, 111 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny 35000 RENNES, laquelle, outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, se voit conférer mission d'assistance ; La SELARL DAVID-GOÏC et associés, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD, 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433- 35044 RENNES est le mandataire judiciaire pour cette procédure de sauvegarde

L237J00470

AVIS

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé aux habitants de la commune de BREAL-SOUS-MONTFORT, que par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte jusqu'au 7 mars 2023 inclus (17h00), pour la demande présentée par la SAS CARDIN TRAVAUX PUBLICS, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'approfondissement d'une carrière sise au lieu-dit « La Vigne », sur la commune de BREAL-SOUSMONTFORT.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment les études d'impact et de dangers, leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- à la mairie de BREAL-SOUS-MONTFORT, aux jours et horaires suivants :
 - lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
 - les jeudi et 2e et 4e samedi du mois de 9h à 12h.
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :
<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Afin de permettre la consultation électronique du dossier, un poste informatique est mis à disposition du public au point numérique de la préfecture d'Ille-et-Vilaine situé 81, boulevard d'Armorique à RENNES, de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15.

Au préalable, il convient de fixer un rendez-vous en appelant le 02 21 86 24 79 (prix d'un appel local).

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la SAS CARDIN TRAVAUX PUBLICS, à l'adresse suivante : 2 rue de la Barberais, 35650 LE RHEU.

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- à la mairie de BREAL-SOUS-MONTFORT :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
 - par courrier à l'attention de la commissaire-enquêteuse ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr
- Préciser en objet du courrier : « ENQUÊTE PUBLIQUE SAS CARDIN TP_La Vigne_BREAL-SOUSMONTFORT ».

Madame Viviane Le Dissez, retraitée de la Direction départementale des territoires et de la mer, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteuse, recevra le public à la mairie de BREAL-SOUS-MONTFORT :

- lundi 6 février 2023 de 9h00 à 11h00 ;
- vendredi 24 février 2023 de 10h00 à 12h00 ;
- mercredi 1^{er} mars 2023 de 14h00 à 16h00 ;
- mardi 7 mars 2023 de 15h00 à 17h00.

Les observations et propositions du

public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Tél : 0800 71 36 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
81 boulevard d'Armorique, 35026 Rennes Cedex 9

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes,
Pour le préfet,
Le secrétaire général
Paul-Marie CLAUDON

L237J00398

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Aménagement des
Territoires et des Transitions
Pôle Urbanisme et Contractualisation
Secrétariat CDAC

AVIS

Réunie le 10 janvier 2023, la CDAC a accordé l'autorisation sollicitée par la **SCI ROVA**, représentée par Mme Emmanuelle ROUSSEAUVALLEE, gérante, de créer deux moyennes surfaces spécialisées en requalifiant une cellule vacante dans la zone commerciale du magasin SUPER U et en réduisant la surface de vente d'une boutique existante situé 30 Faubourg de Nantes à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35130). Cette décision peut être consultée à la Mairie de La Guerche de Bretagne ou à la Direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine.

L237J00412

CONSTITUTIONS

H.VILLA109

Création de la sasu à capital variable : H.VILLA109 . Siège : 3 rue de Redon 35000 RENNES. Capital : 100€ . Capital minimum : 100 €. Objet : Holding et management Entreprise générale de construction de maisons individuelles et/ou préfabriquées Président : NUNO ALEXANDRE LOURENÇO SANTOS CARIA, 3 RUE DE REDON 35000 RENNES. Durée : 99 ans au rcs de RENNES. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.

L227J04370

Suivant acte sous seing privé en date du 19 janvier 2023 à VERN SUR SEICHE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : FIG ELEK
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 1.000 €
Siège social : 39 avenue de la Gare 35770 VERN SUR SEICHE
Objet : Electricité générale
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Président : Monsieur BENKHIRISS Yassine demeurant 39 avenue de la Gare 35770 VERN SUR SEICHE
Cessions d'actions et agrément : articles 11 et 12 des statuts
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

L237J00044

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **IN-SIDE** ; Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée ; Siège social : 25, rue de la Saulaie - La Madeleine - ZAC René Cassin - 35400 SAINT-MALO ; Objet social : la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la location-gérance de tous fonds de commerce de vente de tout article se rapportant à l'équipement et à la décoration de la maison et accessoirement à une activité de loisirs créatifs et à l'équipement de la personne ; ainsi que toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement ; Durée de la société : 99 ans ; Capital social : 10.000 euros, par apport en numéraire ; Gérance : Mme Sylvie SCOTTI née CRUPEL demeurant 23, chemin de la Basse Flourie - 35400 SAINT-MALO sans limitation de durée. RCS SAINT-MALO. Pour avis.

L237J00410

LEGENDRE ACADEMY

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social :
5, rue Louis Jacques Daguerre
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT JACQUES DE LA LANDE du 12 janvier 2023, il a été constitué pour une durée de 99 années, une SAS dénommée LEGENDRE ACADEMY, au capital de 10 000 euros, en numéraire, dont le siège social est situé 5, rue Louis Jacques Daguerre 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE, et ayant pour objet :

- La réalisation d'actions de préformation, de préparation à la vie professionnelle, de formation par apprentissage, d'enseignement et de formation professionnelle continue, actions destinées à permettre aux salariés d'acquérir une qualification plus élevée, et ce notamment au moyen de stage d'information et de formation, et plus généralement toutes actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances destinées à offrir aux salariés, dans le cadre de l'éducation permanente, les moyens de maintenir ou de parfaire leur qualification et leur niveau de connaissances afin d'assumer des responsabilités accrues.

- La réalisation d'actions de prévention destinées à réduire les risques d'inadaptation des qualifications à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, de préparation des salariés aux mutations d'activités ou opérations de reconversion,
- La réalisation d'actions de communications internes et externes,
- La participation aux opérations de trésorerie ou de gestion de trésorerie avec la société qui la contrôle directement ou indirectement et/ou toutes celles qui sont placées sous le même contrôle que la Société,
- Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement,
- Et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe, de la

manière la plus étendue.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : SAS GROUPE LEGENDRE, au capital de 10 065 600 €. Siège social : 5, rue Louis-Jacques Daguerre, 35136 ST JACQUES DE LA LANDE, immatriculée sous le n°440 919 777 RCS RENNES, représentée par la société VL MANAGEMENT, SARL au capital de 10 000 €. Siège social : 5, rue Louis-Jacques Daguerre, 35136 ST JACQUES DE LA LANDE, immatriculée sous le n°908 281 249 RCS RENNES, représentée par M. Vincent LEGENDRE, son Président.

La Société sera immatriculée au RCS de Rennes.
POUR AVIS
Le Président

L237J00441

Par acte ssp en date de 05/01/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : **MON AFRO BAZAR**
Siège Social : 3 LA PRAIRIE MADAME 35630 LANGOUET
Capital : 500 €
Activités principales : Commerce de tous articles et produits non réglementés sur internet

Durée : 99 ans
Président : Mlle BAMBA MABODY 3 LA PRAIRIE MADAME LANGOUET
Immatriculation au RCS de RENNES

L237J00453

In Extenso
Experts-Comptables

Aux termes d'un acte SSP en date à RENNES du 13 Janvier 2023, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Chirurgiens-Dentistes, au capital de 1.000 euros dont la dénomination sociale est : SELARL DR ROLLAND ; Siège social : 2 Rue Jacques Gabriel 35000 RENNES ; Objet social : l'exercice de la profession de Chirurgien-Dentiste, à titre exclusif, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en particulier le Code de Déontologie des Chirurgiens-Dentistes ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Gérance : Mme Frédérique ROLLAND demeurant 60 Mail François Mitterrand 35000 RENNES. Immatriculation : RCS RENNES

L237J00457

POUR RETROUVER
CHAQUE SEMAINE
L'ACTUALITÉ DE
VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS
WWW.7JOURS.FR

CONSTITUTIONS



SCP LECOQ LEGRAIN GRATESAC
Office de Pace
8, avenue Charles Le Goffic
35740 PACE
02 23 22 60 16

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Yann GRATESAC, Notaire à PACE (35740), le 11 janvier 2023, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : acquisition, construction, détention, propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, administration, gestion, location, des biens mobiliers ou immobiliers appartenant à la société.

Dénomination : **THABIMMO**
Siège social : PACE (35740), 6 rue des Lirons.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Les gérants de la société sont : Monsieur Albert-Yves LEROY et Madame Véronique, Janine, Victorine SIMON, son épouse, demeurant 6 rue des Lirons 35740 PACE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, Me Yann GRATESAC
L237J00458



SCP LECOQ LEGRAIN GRATESAC
Office de Pace
8, avenue Charles Le Goffic
35740 PACE
02 23 22 60 16

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Yann GRATESAC, Notaire à PACE (35740), le 15 novembre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : acquisition, construction, détention, propriété de tous biens mobiliers et immobiliers, administration, gestion, location, des biens mobiliers ou immobiliers appartenant à la société.

La dénomination sociale est : **AICE**.
Le siège social est fixé à : PACE (35740), 4 chemin de Vergéal.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 EUR).

Les apports sont numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés ou descendant d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Le gérant est Madame Isabelle GARNIER demeurant 4 chemin de Vergéal 35740 PACE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis,
Me Yann GRATESAC

L237J00459



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE (Ille & Vilaine) du 13 janvier 2023, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique

Dénomination : ANGEVIN SERVICES
Siège social : 79 Les Hameaux de la Rivière 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Objet :

. Toutes prestations d'étude, de conseil, d'assistance, de services, telles qu'administratives, commerciales, de communication, comptables, financières, juridiques, informatiques, logistiques et techniques, de ressources humaines ou en matière de qualité/sécurité/environnement ou d'achats, ainsi que la mise à disposition de compétences et, plus généralement, toutes prestations de services au profit notamment de toutes sociétés du Groupe ANGEVIN ;

. La prise, l'acquisition, l'octroi et l'exploitation, directe ou indirecte, dans le cadre dudit objet, de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrication ;

. La prise à bail ou l'acquisition de tous biens, droits mobiliers ou immobiliers ;

. La réalisation de toutes opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec la société, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ;

. L'octroi de prêts, cautions, aval et garanties pour compte de tiers ;

. L'étude de conception, la réalisation, l'entreprise générale de tous ouvrages et travaux, ainsi que la fourniture de toutes prestations ou de tous matériels se rapportant à toutes techniques ;

. Et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue.

Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 10.000 €
Président : La SOCIETE D'INVESTISSEMENT ANGEVIN, S.A.R.L. au capital de 4.800.000 € dont le siège est à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE 79 Les Hameaux de la Rivière, identifiée sous le numéro 437 628 423 RCS RENNES.

Forme et cession des actions : Toutes les actions sont nominatives. Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires.

Assemblées générales : Les assemblées générales se composent de tous les associés sans restriction particulière. Un associé peut toutefois y être représenté par un autre associé ou le Président. Chaque membre a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

Immatriculation : R.C.S. RENNES.
Pour avis
M. Sébastien ANGEVIN,
Spécialement mandaté à cet effet par l'associé fondateur

L237J00468

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : CL IMMO VITRE
SIEGE SOCIAL : 29 rue de Lorient Immeuble le Papyrus 35000 RENNES

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits ou biens immobiliers. La négociation, la conclusion, la réalisation de toutes opérations conformes au présent objet et susceptibles de favoriser le développement dudit objet, et notamment de toutes opérations de financement, et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties personnelles ou réelles (et notamment hypothécaires) sur l'actif social ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, notamment l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties réelles sur des opérations conformes au présent objet.

DUREE : 99 années
CAPITAL : 1.000 euros en numéraire
GERANCE : M. Laurent COUDERT demeurant 11 rue Jean Marie Texier 35500 VITRE pour une durée indéterminée.

CESSION DE PARTS : agrément requis pour toutes cessions.

RCS : RENNES. Pour avis,
L237J00474



28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Michaël KERJEAN, Notaire associé à BRUZ, en date du 28 décembre 2022

Dénomination : HYINSSEF.

Forme : Société civile immobilière.
Siège social : Les Perrières, 35770 Vern sur Seiche.

Objet : Acquisition, vente, gestion, et, plus généralement, exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes opérations sont soumises à l'agrément de la société.

Gérant : Monsieur Saim KARACA et Madame Hümera KARACA née BISIRICI, demeurant 13 rue de Groix, 35230 Bourgarre

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

L237J00486

ATEA BREIZH TP

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : LA NOE RAMINE
35 360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Rennes du 06/01/2023 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : ATEA BREIZH TP.

Siège social : LA NOE RAMINE, 35 360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Objet social : Tous travaux de terrassement, canalisations, assainissement, réseaux divers, génie civil, aménagement de terrain

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 euros.

Gérance : Monsieur Clément BERTIN, demeurant La Noë Raminé, 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis, La Gérance

L237J00487

Aux termes d'un ASSP en date du 14/01/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HEDESIBËLLE

Objet social : La fabrication, la réparation, l'achat et la vente de matériels audio. La réalisation de prestations de services, conseil et formation en audiovisuel. L'achat et la vente de meubles et d'objets anciens.

Siège social : 2 Impasse du chemin Horain, 35630 HEDE BAZOUGES

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Co-gérance : M. LEMARIE François, demeurant 2 Impasse du chemin Horain, 35630 HEDE BAZOUGES et Mme CADIOU Stéphanie, demeurant 2 Impasse du chemin Horain, 35630 HEDE BAZOUGES

Pour avis
LEMARIE François

L237J00504

POUR RETROUVER CHAQUE

SEMAINE

L'ACTUALITÉ DE

VOTRE RÉGION



HAPPY DOG BRUZ

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 Avenue du Général De Gaulle - 35170 BRUZ

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRUZ du 13 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : HAPPY DOG BRUZ

Siège social : 14 Avenue du Général De Gaulle, 35170 BRUZ

Objet social : Toilettage pour animaux et ventes d'accessoires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Madame Anne-Laure DAUBIN, demeurant 4, rue bout de Lande 35330 LA CHAPELLE BOUEXIC, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J00515



CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée **2H PROMOTION SAS** en date du 16 janvier 2023.

Siège social : SAINT MALO (35400) - 20 Allée Rivassellou ; objet : l'étude et la réalisation de toutes opérations de promotion immobilière ; l'activité de marchand de biens ; la rénovation de tous biens immeubles ; l'étude et l'assistance dans le domaine immobilier ; capital : 1 000 Euros ; durée : 99 ans.

Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer - Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : droit de préemption des associés et agrément des cessions d'actions par décision collective des associés

Président : la société «2H», SARL au capital de 8 000 Euros, ayant son siège social à SAINT MALO (35400), 18/20 allée de Rivassellou, RCS SAINT MALO 345 407 621.

RCS : SAINT MALO

L237J00520

ABONNEZ-VOUS !



CONSTITUTIONS



TRYAMBAKAM

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins
au capital de 2 000 euros
Siège social : 11 rue Grande Rue
35470 BAIN DE BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAIN DE BRETAGNE du 10 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins
Dénomination sociale : TRYAMBAKAM
Siège social : 11 rue Grande Rue,
35470 BAIN DE BRETAGNE

Objet social : l'exercice à titre exclusif, seul ou en commun, de la profession de médecin dans le respect des dispositions légales et/ou réglementaires du Code de la santé publique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Damien GAILLARD, demeurant 22 bis rue du Docteur Haicault, 35470 BAIN DE BRETAGNE

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J00541

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MD COIFF ;
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associée unique ;
Siège social : 4, rue de la Libération - 35720 PLEUGUENEC ;

Objet social : Toutes activités de coiffure mixte et barbier ; Vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détiendra une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 ans ;
Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire ;

Gérance : Mélanie DAVY sise 30, rue Jean Charcot - 35720 MESNIL-ROC'H, sans limitation de durée.

RCS SAINT-MALO. Pour avis.

L237J00553

Aux termes d'un ASSP en date du 16/01/2023, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FRANCE RENOVATION ENERGIE
Sigle : F.R.E.

Objet social : La réalisation de tous travaux de chauffage, plomberie, climatisation, électricité, isolation, l'installation de tout équipement sanitaire et la réalisation de tous travaux en lien avec les énergies renouvelables. La vente de tous matériels et équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'isolation ainsi que de tous équipements sanitaires et électriques, et de tous matériels et installations en lien avec les énergies renouvelables. La réalisation de diagnostics de performances énergétiques et de toutes études ou prestations de services portant sur la consommation énergétique et l'isolation des bâtiments.

Siège social : 11 Rue de la Frébarrière,
35510 CESSON SEVIGNE
Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES
Président : M. MIMOUNE Camel, demeurant 16 Mail Félix Leclerc, 35135 CHANTEPIE

Directeur général : M. FIRMIGY Teddy, demeurant 4 Passage de la Pergola, 35320 PANACE

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L237J00555

CLC

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Le Closier
35160 BRETEIL

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 05 janvier 2023 à BRETEIL, il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière ;
Dénomination : CLC ;
Siège : Le Closier, 35160 BRETEIL ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation ;

Capital : 1.000 euros ;
Objet : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

Gérant : Monsieur Anthony DESMOT, demeurant 2, rue René Descartes, 35590 SAINT-GILLES.
La Société sera immatriculée au RCS de RENNES.

Pour avis, La gérance

L237J00560



28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Maître Guillaume JOUIN, Notaire associé à BRUZ, en date du 10 janvier 2023

Dénomination : SCI BRAM.
Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 17 rue Paul Féval, 35340 La Bouexiere.

Objet : Acquisition, vente, gestion, et, plus généralement, exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes opérations sont soumises à l'agrément de la société.

Gérant : Monsieur Guillaume RADIGUE, demeurant 17 rue Paul Féval, 35340 La Bouexiere

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

L237J00583



Aux termes d'un acte authentique reçu le 17/01/2023 par Maître Justine GUINET, Notaire à RENNES (35000) - 7 rue de la Visitation, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ENLO
Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Siège social : Le Poletou, 35410 CHATEAUGIRON
Capital : 200 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Co-gérance : M. LE BIGOT Philippe, demeurant Le Poletou, 35410 CHATEAUGIRON et Mme GUILLO Marie Françoise, demeurant Le Poletou, 35410 CHATEAUGIRON

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis
Le gérant

L237J00588



Aux termes d'un acte authentique reçu le 13/01/2023 par Maître Raymond-Xavier BOURGES, Notaire à RENNES (35000) - 14 Avenue Janvier, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FASANO
Objet social : La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Siège social : 2 allée des Sternes, 35340 LIFFRE
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Gérance : M. FLEURY Nicolas, demeurant 2 allée des Sternes, 35340 LIFFRE
L237J00597



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIÉS
Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte électronique en date du 17 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : HB01-RCE
Siège social : 1, rue du Général Maurice Guillaudot 35000 RENNES
Capital : 1.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 1 € chacune

Objet social : l'achat, la vente, la propriété, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'attribution, acquisition, échange, apport, construction ou autrement ; l'administration et l'exploitation, notamment par la location, des biens sous-indiqués ; l'acquisition, la propriété, la vente pour son propre compte de tous investissements financiers, tels que titres, valeurs mobilières, droits sociaux de toute nature, à l'exclusion de ceux entraînant pour leur titulaire la qualité de commerçant ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire, tous placements de capitaux sous toutes formes ; et généralement, tous actes et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; la société peut notamment constituer hypothèque ou toute caution hypothécaire ainsi que toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Gérance : est nommé gérant pour une durée indéterminée : la société HOUSEBASE, société par actions simplifiée au capital de 29.490 € dont le siège social est fixé à RENNES (35000), 1 rue du Général Maurice Guillaudot, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le n° 908 068 331.

Cession des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris entre associés qu'après agrément préalable du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires, l'associé cédant prenant part au vote.

Pour avis, la gérance.

L237J00602

**POUR RETROUVER
CHAQUE SEMAINE
L'ACTUALITÉ DE
VOTRE RÉGION**

**ABONNEZ-VOUS
WWW.7JOURS.FR**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à BETTON du 13 janvier 2023, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LEVI SNOW.

Le siège social est fixé à : BETTON (35830), 25 rue du Parc.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les apports sont d'un montant global de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés sont : Monsieur Richard LEVIONNOIS et Madame Anne-Sophie LEVIONNOIS née ROBERT, demeurant à BETTON (35830), 25 rue du Parc.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Richard LEVIONNOIS et/ou Madame Anne-Sophie LEVIONNOIS née ROBERT, demeurant à BETTON (35830), 25 rue du Parc.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES.

Pour avis, le gérant.

L237J00606



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte électronique en date du 17 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société Civile Immobilière
- Dénomination sociale : **HB03-RCV**
- Siège social : 1, rue du Général Maurice Guillaudot 35000 RENNES
- Capital : 1.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 1 € chacune

- Objet social : l'achat, la vente, la propriété, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'attribution, acquisition, échange, apport, construction ou autrement ; l'administration et l'exploitation, notamment par la location, des biens sus-indiqués ; l'acquisition, la propriété, la vente pour son propre compte de tous investissements financiers, tels que titres, valeurs mobilières, droits sociaux de toute nature, à l'exclusion de ceux entraînant pour leur titulaire la qualité de commerçant ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire, tous placements de capitaux sous toutes formes ; et généralement, tous actes et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; la société peut notamment constituer hypothèque ou toute caution hypothécaire ainsi que toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

- Gérance : est nommé gérant pour une durée indéterminée : la société HOUSEBASE, société par actions simplifiée au capital de 29.490 € dont le siège social est fixé à RENNES (35000), 1 rue du Général Maurice Guillaudot, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de

RENNES sous le n° 908 068 331.
- Cession des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris entre associés qu'après agrément préalable du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires, l'associé cédant prenant part au vote.

Pour avis, la gérance.

L237J00620

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **SNC BAILLY**.

Forme : Société en nom collectif.

Siège social : 10 Rue Lavoisier - Zone industrielle de la Gouglatière, 35220 CHATEAUBOURG.

Objet : la réalisation de toutes opérations de marchand de biens, ainsi que l'étude et la réalisation de toutes opérations immobilières notamment l'acquisition, la construction, l'aménagement, la rénovation, la démolition, la mise en valeur, le lotissement, la division, l'exploitation, l'administration, la location, la prise à bail, la vente et l'échange, de tous biens et droits immobiliers ; la création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre, l'installation, l'exploitation et autre, de tous établissements ou entreprises se rattachant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus spécifiées ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ; toutes participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titres sociaux ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement ; et généralement, toutes opérations quelconques, notamment financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : bWOOD SAS, sise 10, Place Vendôme, 75001 PARIS

Associée tenue indéfiniment et solidairement des dettes sociales : La société dénommée « bWOOD », société par actions simplifiée, au capital de 10.773.360,00 €, dont le siège social est à PARIS (75001), 10, Place Vendôme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 393 754 023.

Ladite société étant représentée par Monsieur Pierre BERTIN, agissant en sa qualité de Président de ladite société et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes au terme de l'article 16 des statuts.

Associée tenue indéfiniment et solidairement des dettes sociales : La société dénommée « bWOOD CONSTRUCTEUR », société par actions simplifiée, au capital de 1 500,00 €, dont le siège social est sis 93 Avenue Henri Fréville - 35200 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 537 691 503.

Ladite société étant représentée par la société bWOOD elle-même représentée par Monsieur Pierre BERTIN, agissant en sa qualité de Président de ladite société et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes au terme de l'article 16 des statuts.

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

L237J00621



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte électronique en date du 17 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société Civile Immobilière
- Dénomination sociale : **HB02-RVN**
- Siège social : 1, rue du Général Maurice Guillaudot 35000 RENNES
- Capital : 1.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 1 € chacune

- Objet social : l'achat, la vente, la propriété, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'attribution, acquisition, échange, apport, construction ou autrement ; l'administration et l'exploitation, notamment par la location, des biens sus-indiqués ; l'acquisition, la propriété, la vente pour son propre compte de tous investissements financiers, tels que titres, valeurs mobilières, droits sociaux de toute nature, à l'exclusion de ceux entraînant pour leur titulaire la qualité de commerçant ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire, tous placements de capitaux sous toutes formes ; et généralement, tous actes et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; la société peut notamment constituer hypothèque ou toute caution hypothécaire ainsi que toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

- Gérance : est nommé gérant pour une durée indéterminée : la société HOUSEBASE, société par actions simplifiée au capital de 29.490 € dont le siège social est fixé à RENNES (35000), 1 rue du Général Maurice Guillaudot, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de

RENNES sous le n° 908 068 331.
- Cession des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris entre associés qu'après agrément préalable du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires, l'associé cédant prenant part au vote.

Pour avis, la gérance.

L237J00622

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 11 janvier 2023, à BETTON.

Dénomination : **VALTER DRAZIC**.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 7 allée du Pigeon Blanc, 35830 BETTON.

Objet : activité de photographie, vidéo classique et vidéo 3D, ventes sur tous supports.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées ou transmises à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Valter DRAZIC 7 Allée du Pigeon Blanc 35830 Betton.

La société sera immatriculée au RCS RENNES.

Pour avis.

Le président

L237J00627

Par acte SSP, il a été constituée une SASU dénommée **314 Bretagne** Capital : 1000€ Siège social : 179 Rue de Fougères 35700 RENNES Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (non réglementés), apporteur d'affaires

(hors immobilier), assistance opérationnelle dans tous les domaines, formation dans lesdits domaines et toutes activités connexes ou liées. Président : KROL Aurore 179 Rue de Fougères 35700 RENNES

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS RENNES Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

L237J00635

Aux termes d'un ASSP en date du 19/01/2023, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JEAN-YVES BORDIER
Objet social : L'activité d'apporteur d'affaires, d'intermédiaire et de gestion

des affaires et conseil des affaires.

Siège social : 9 rue de la Grève, 35400 SAINT MALO

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT MALO

Président : M. BORDIER JEAN-YVES, demeurant 9 rue de la Grève, 35400 SAINT MALO

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

L237J00639

In Extenso

Experts-Comptables

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-MELOIR-DES-ONDES du 18 janvier 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : SELECT CAR TRANSPORT

Siège : SCT

Siège social : 5 rue du Trégor - 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES

Objet social : Toutes prestations de services de logistique ; le transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de tous tonnages et toutes activités complémentaires ou connexes ; le transport confidentiel de véhicules ; le convoyage, le gardiennage et le remorquage de véhicules

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 9 000 €

Gérance : Monsieur Lionel FARRUGIA, demeurant 5 rue du Trégor - 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES, assure la gérance.

Immatriculation : RCS de SAINT-MALO.

Pour avis - La Gérance

L237J00646

MODIFICATIONS



Cabinet Catherine BRUNET
Avocat
19 rue Jules Simon
35000 RENNES

TI-KIRRI

SC au capital social de 1 200 €
Siège social : 2, rue de Saint-Malo
35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS
812 032 878 RCS SAINT-MALO

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 16.11.2022, la Gérance a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter du 16.11.2022, le siège social, qui était 2, rue de Saint-Malo 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS, est désormais 20, rue du Chapitre 35400 SAINT-MALO. Mention sera faite au RCS de SAINT-MALO.

Pour avis.

L237J00150

L'AGENCE 1907 Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 2 LE MOULIN NEUF - 35120 ST BROLADRE 922 506 662 RCS ST MALO Aux termes d'une AGE en date du 13/01/2023, la Présidente a pris acte de la démission de Monsieur VINCENT Antoine de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce même jour et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. En conséquence, les statuts seront mis à jour.

237J00151

MODIFICATIONS

SELARL
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

SPFPL BREIZH PATHOLOGIE
Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée au capital social de 23 300 € ramené à 22 700 €
Siège social : 10 rue Jean-Louis Bertrand (35000) RENNES
RCS RENNES 840 402 739

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Suivant Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 600 € par voie d'annulation de 600 actions pour le ramener de 23 300 € à 22 700 € avec effet au 31 décembre 2022.

Consécutivement à cette opération de réduction de capital, le capital est fixé à 22 700 € divisé en 22 700 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Corrélativement, il a été décidé de modifier les articles 6 « FORMATION DU CAPITAL - APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts sociaux.
Pour avis, La Présidence

L237J00345

**ISACHRIS**

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 406 000 euros
Siège social : 6 bis la Musardière
35240 LE THEIL DE BRETAGNE
435 402 656 RCS RENNES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 novembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 29 décembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 775 900 euros, pour être ramené de 6 406 000 euros à 5 630 000 euros par rachat et annulation de 77 590 parts sociales appartenant aux associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : « Le capital social est fixé à 6 406 000 euros. »
Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à 5 630 100 euros. »
Pour avis, la Gérance

L237J00406

O2M GROUPE

SAS au capital de 66.120 €
Siège : 167 route de Lorient
35000 RENNES
502 687 114 RCS RENNES

Par délibérations du 30/12/2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 255.640 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
L237J00407

BIG MOMO GROUP

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 10 Rue De Penhièvre
75008 PARIS 08
908 338 767 RCS de PARIS

Par AGE du 01/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 60 Rue Saint Helier 35000 RENNES, à compter du 01/01/2023.

Présidence : MEDHOUNY Mehdi 60 Rue Saint Helier 35000 RENNES
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de RENNES

L237J00408

GROUPEMENT DES ARTISANS PLOMBIERS CHAUFFAGISTES ELECTRICIENS D'ILLE ET VILAINE

Société Coopérative à capital variable sous forme de Société Anonyme
Siège social : 148 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
327 072 658 RCS de RENNES

Le 20/12/2022, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social à PACE (35740) ZAC des Touches - 9 boulevard du Scorff - Village des Artisans 3, à compter du 01/01/2023.
Mention au RCS de Rennes
L237J00415

CENTRE D IMAGERIE MEDICALE LAENNEC

SARL au capital de 127 374 euros
Siège social : 7 Boulevard de la Boutière
35760 SAINT-GREGOIRE
341 979 995 RCS RENNES

AVIS

En date du 12/12/22, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Gwenaëlle BOIVIN LE POTTIER de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/22 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis la gérance

L237J00435

LOTHLORIEN

Ancienne forme :
Société à responsabilité limitée
Nouvelle forme : Société en nom collectif
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 1 rue Paul Langevin
ZA de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG
852 073 105 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 30/12/2022, la société a été transformée en société en nom collectif à compter du 01/01/2023, sans création d'une personne morale nouvelle, et a été adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet social, le capital social, la durée de la Société, sa dénomination sociale sont inchangés. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Associés en nom : La société a pour associés indéfiniment et solidairement responsables :

1. M. Nicolas LEJAS, sis 31 rue du Porche 35410 CHATEAUGIRON
2. Mme Séverine LEJAS sise 31 rue du Porche 35410 CHATEAUGIRON
3. La société SARL M2A FINANCE sise 31 rue du Porche 35410 CHATEAUGIRON
Gérance : aux termes de l'acte susvisé, les associés ont unanimement décidé de nommer à la gérance de la Société sous sa forme de SNC : Mme Séverine LEJAS et M. Nicolas LEJAS, sis tous deux 31 rue du Porche 35410 CHATEAUGIRON.

RCS RENNES. Pour avis,

L237J00439

**SOCIETE CIVILE DE MOYENS DUCLOS-ALLARD**

Société Civile de Moyens
Au capital de 100,00 euros
Siège social : 9 bis rue de la Mairie
35580 GUIGNEN
790 258 347 R.C.S. RENNES

Suivant délibérations du 31 décembre 2022, l'Assemblée générale a :

- Augmenté le capital de cinquante euros par création de 50 parts sociales de 1 € chacune, pour le porter à CENT CINQUANTE EUROS,

- Adopté comme nouvelle dénomination SCM DUCLOS-ALLARD-DE LA SAYETTE en remplacement de SOCIETE CIVILE DE MOYENS DUCLOS-ALLARD,
- et modifié les statuts en conséquence. Pour avis au RCS de Rennes. La gérance.

L237J00448

LOOTUS devenue
LOOTUS SECURITY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Parc d'Affaires Edonia
Bâtiment C
1 Rue de la Terre Victoria
35760 SAINT-GREGOIRE
848 655 858 RCS RENNES

Par décisions des associés du 13/01/2023 à effet du même jour, la dénomination sociale est devenue **LOOTUS SECURITY**. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. RCS RENNES.
Pour avis.

L237J00455

**EARL SAINT ETIENNE**

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital social de 7 622,45 €
Siège social : 1 Allée des Cavaliers
35500 VITRE
RCS RENNES 389 691 189

Par décisions unanimes des associés en date du 12 janvier 2023, il a été décidé :
- de proroger la durée de la société d'un an laquelle expirera le 15 janvier 2024. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

- de modifier l'objet social et d'ajouter aux activités de la société l'élevage et l'entraînement de chevaux de course dont elle peut avoir la propriété entière ou partielle ou la location.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le gérant

L237J00461

SCI DEHAME-LELEYTER

Société civile immobilière
au capital de 500 Euros
Siège social : La Métairie du Dick
35730 PLEURTUIT
RCS ST MALO 822 491 783

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE en date du 12 décembre 2022, les associés ont décidé :

- d'augmenter le capital social par incorporation partielle de compte courant d'associé pour le porter à 675,00 euros.

- de nommer en qualité de gérant Monsieur Nicolas DEHAME ne à FRESNES (94260) le 6 juillet 1980, demeurant PLEURTUIT (35730) lieu dit

La Métairie du Dick, en remplacement de Madame Mireille LELEYTER, gérante statutaire démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Saint Malo

Pour avis le gérant

L237J00462



EDGAR
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2 rue des Antilles
35400 SAINT MALO
Transféré : 4 avenue de Madrid Palais
Esterel 06400 CANNES
RCS SAINT MALO 883 639 437

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 3 Janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de SAINT MALO (35400), 2 rue des Antilles à CANNES (06400), 4 avenue de Madrid, palais Esterel, et ce à compter du 3 Janvier 2023, et de modifier en conséquence les statuts.

RCS : SAINT MALO et CANNES
La Gérance

L237J00471



SELARL
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

OBERDI
Société Civile
au capital social de 13 510 €
Siège social : 23 rue du Canal
à (35000) RENNES
RCS RENNES n°482 465 226

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 26 décembre 2022, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Cogérant pour une durée indéterminée à compter du même jour :

- Monsieur Gilles AUBRE, né le 3 septembre 1959 à RENNES (35), de nationalité française, demeurant 23 rue du Canal 35000 RENNES

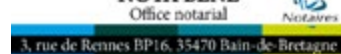
Pour avis, La Gérance

L237J00481

APAJA
SARL au capital de 1.500.000 euros
Siège social : 39 B Rue Le Coz
35000 RENNES
835 050 519 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique en date du 01/12/2022, Mme Anne-Sophie STURM demeurant 20 Rue Paul Louis Courier 35000 RENNES a été nommée cogérante pour une durée illimitée à compter de ce même jour. RCS RENNES.
Pour avis.

L237J00482

NOTA BENE**SCI SHEED**

SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 6 place Henri IV
35470 BAIN DE BRETAGNE
RCS de RENNES n°449 449 867

L'AGE du 01/01/2023 a décidé le transfert du siège social au 14 La Boulais, 35470 BAIN DE BRETAGNE à compter du 01/01/2023.

Pour avis
La Gérance

L237J00490

ESKA

SARL au capital de 1.510.000 €
Siège social : 20 Rue Paul Louis Courier
35000 RENNES
899 637 706 RCS RENNES

Par décisions de l'associée unique en date du 01/12/2022, M. Nicolas STURM demeurant 39B Rue Le Coz 35000 RENNES a été nommé cogérant pour une durée illimitée à compter de ce même jour. RCS RENNES. Pour avis.

L237J00492

OUTRIGGER CONSEIL

OT CONSEIL
SASU au capital de 1.000 €
7 rue Frédéric Passy
06000 NICE
RCS NICE 831 204 680

Aux termes d'une décision de l'associé unique, du 12/01/2023 et à compter de ce jour, le siège est transféré à 35700 RENNES, 1 bis rue du Bois Rondel. Président : M. Philippe CHAUDRU de RAYNAL demeurant 1 bis rue du Bois Rondel, 35700 RENNES. Statuts mis à jour. Formalités RCS RENNES.

237J00013

annoncelegale@7jours.fr

MODIFICATIONS

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS
Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



SCI LA GRANGE
Société civile immobilière au Capital de
45.000 Euros
Siège social : VERN SUR SEICHE (Ille et
Vilaine) - La Bauchée
RCS RENNES 450 606 769

AVIS

La collectivité des associés a décidé,
le 7 janvier 2023, de nommer en qualité de
nouveau cogérant, Monsieur Jean Marc
RIMPOT, demeurant à GAHARD (Ille et
Vilaine) Les Tressardières ce à compter
du même jour.
Pour Avis

L237J00507

**COUVERTURE
BARBEDETTE**

SARL A ASSOCIE UNIQUE
Au Capital de 1.000 Euros
Siège Social : Le Bois Durand
35360 SAINT-UNIAC
R.C. S. : RENNES 484 004 791

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de décisions constatées
dans un procès-verbal en date du 20 dé-
cembre 2022, l'Associé unique a décidé :
de transformer la Société en Société
par actions simplifiée à associé unique
sans création d'un être moral nouveau
* de nommer un nouveau Président
* et d'adopter le texte des statuts qui
régira désormais la Société
L'objet de la société, sa durée, les
dates de son exercice et la dénomination
restent inchangés.
Le capital social est fixé à 1.000 EU-
ROS. Il est divisé en 100 actions de même
catégorie de 10 Euros de valeur nominale
chacune.
Cette transformation rend nécessaire
la publication des mentions suivantes :
* La Société précédemment sous
forme de Société à responsabilité limitée
a adopté celle de Société par actions sim-
plifiée à associé unique (S.A.S.U.).
* A été nommé Président de la Société,
Monsieur Pascal BARBEDETTE, domicilié
Le Bois Durand 35360 SAINT-UNIAC. Les
anciens organes de direction (gérance)
ayant pris fin du fait de la transformation.
POUR AVIS

L237J00509

Aux termes d'une décision en date du
16/01/2023, les associés de l'agence **LA
BELLE ETHIQUE**, au capital de 3 000 eu-
ros, Siège social : 4 allée de Stockholm
35830 BETTON RCS RENNES 881 471
486 ont décidé de transférer le siège so-
cial à Le Quadri, 47 avenue des Pays-Bas
35000 RENNES et de modifier l'article 4
des statuts.

L237J00514

RUAULT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 2, rue Abbé Chapelaine
35270 MEILLAC
894 566 124 RCS SAINT-MALO

Par acte constatant les décisions
unanimes des associés en date du
15/01/2023, il a été pris acte de la démis-
sion de Mme Aude RUAULT sise 7, rue des
Houssais - 35270 MEILLAC de son man-
dat de cogérante de la Société à compter
du 15/01/2023 inclus. Modification sera
faite au RCS de SAINT-MALO. Pour avis,
La Gérance.

L237J00516



« PHENIX »

Société d'exercice libéral à responsabilité
limitée au capital de 30.000 euros
Siège Social : 2, rue Pierre Joseph Colin
35000 RENNES
807 990 247 RCS RENNES

**NOMINATION
D'UNE COGERANTE**

Aux termes d'une assemblée géné-
rale mixte ordinaire et extraordinaire du
22/12/2022, les associés ont décidé de
nommer à effet du 02/01/2023, pour une
durée illimitée, en qualité de cogérante,
Me Claire LETERTRE, demeurant à BRUZ
(35170) - 11 rue de la Chaussairie. For-
malités au RCS de RENNES Pour avis, la
gérance

L237J00517

« BOUDET CHRISTIAN »
SARL au capital de 10 000 Euros
LE HAUT PERRAY
35320 LALLEU
493 665 509 RCS RENNES

MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'As-
semblée Générale Extraordinaire du
30/12/2022, il a été décidé de la trans-
formation de la société en Société par
actions simplifiée et de la modification
totale de l'objet social à compter du jour
de ladite assemblée. La durée, les dates
d'ouverture et de clôture de son exercice
social demeurent quant à elles inchan-
gées. Cette transformation entraîne la pu-
blication des mentions suivantes :

- Forme juridique
- Ancienne mention : Société à respon-
sabilité limitée
- Nouvelle mention : Société par actions
simplifiée
- Capital
- Ancienne mention : Le capital social
est fixé à 10 000 € divisé en 500 parts
sociales.
- Nouvelle mention : Le capital social
reste fixé à 10 000 € divisé en 500 actions
- Administration
- Monsieur Christian BOUDET ancien
gérant de la société, demeurant à LAL-
LEU (35320) Le Haut Perray, est nommé
Président.
- Objet social
- Ancienne mention :
- Acquisition et exploitation d'un fonds
de commerce de pose de menuiserie et
de placoplatre. Pose de tous matériaux
d'isolation. Participation de la société
par tous moyens, directement ou indier-
ectement, dans toutes opérations pou-
vant se rattacher à son objet par voie de
création de sociétés nouvelles, d'apport,
de souscription ou d'achat de titres ou
droits sociaux, de fusion ou autrement
de création, d'acquisition, de location, de
prise en location-gérance de tous fonds
de commerce ou établissements, la prise,
l'acquisition, l'exploitation ou la cession
de tous procédés et brevets concernant
ces activités.
- Nouvelle mention :

- Acquisition d'immeubles et de diverses
propriétés, la gestion et l'exploitation par
bail, location ou toute autre forme de ces
immeubles et propriétés, ainsi que toutes
opérations financières, mobilières ou im-
mobilières se rattachant à l'objet social.
La participation directe ou indirecte de
la société dans toutes opérations se ratta-
chant à l'un des objets précités par voie de
création de sociétés nouvelles, d'apports,
souscription ou achat de titres ou droits
sociaux, fusion, société en participation,
groupement d'intérêt économique ou
autrement et plus généralement, toutes
opérations industrielles, commerciales
et financières, mobilières et immobilières
pouvant se rattacher directement ou indier-
ectement à l'un des objets spécifiés ou
à tous objets similaires ou connexes de
nature à favoriser directement ou indier-
ectement le but poursuivi par la Société, son
extension et son développement.
- Admission aux assemblées et droit
de vote :
- Tout associé peut participer aux as-
semblées sur justification de son identité
et de l'inscription en compte de ses ac-
tions.
- Chaque associé dispose autant de voix
qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément :
- Toutes les cessions d'actions sont

soumises à l'agrément de la collectivité
des associés.
Les statuts sont modifiés en consé-
quence.
Mention sera faite au RCS de RENNES
Pour avis

L237J00548

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS
Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



VERNEY
Société par Actions Simplifiée au Capital
de 20 000 Euros
Siège social : DINARD (Ille-et-Vilaine) - 6
Rue Verney
RCS SAINT MALO 892 546 763

AVIS

Par décisions du 16/01/2023 les asso-
ciés ont décidé de nommer en qualité de
(i) Président M. Antoine DESCHAMPS,
demeurant DINARD (35800) 13 rue de
l'Épi, en remplacement de la société
GAUVIN RESTAURATION, démission-
naire, et ce à compter du même jour ;
(ii) Directeur Général, M. Jean-Philippe
PLESTAN, demeurant à DINARD (35800)
7 rue Winston Churchil, en remplacement
de la société LOPISIMA, démissionnaire,
et ce à compter du même jour.

Pour avis

L237J00556

BZH EXPRESS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000,00 euros
Siège social : 2, allée de Berne
35200 - RENNES
882 240 989 RCS RENNES

**AVIS DE TRANSFERT
DU SIEGE**

Aux termes du procès-verbal de l'As-
semblée générale extraordinaire du 12
janvier 2023, les associés ont décidé de
transférer le siège social à compter du
1^{er} janvier 2023 au 19, le Pass. Hamon
35510 CESSON-SEVIGNE et pris acte de
la démission de M. NAJJI M'Bark de ses
fonctions de gérant à compter du 12 jan-
vier 2023.
L'article «Siège social» des statuts a
été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Rennes.
L237J00559

LCLBP

Société civile
au capital de 600 euros
porté à 4.800 euros
Ancien siège social :
9 rue Bruté de Rémur 35000 RENNES
Nouveau siège social : 29 rue des Glénan
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
812 311 934 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés
du 30/12/2021 à effet du même jour, i) le
siège social a été transféré du 9 rue Bruté
de Rémur 35000 RENNES au 29 rue des
Glénan 35530 NOYAL-SUR-VILAINE, et ii)
le capital a été augmenté de 4.200 €, pour
être porté de 600 € à 4.800 €, par apport
en nature et création de 4.200 parts nou-
velles de 1 € chacune, émises au prix
unitaire de 38,09167 € avec une prime
d'apport unitaire de 37,09167 €, soit une
prime d'apport globale de 155.785 €. Les
articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modi-
fiés. RCS RENNES. Pour avis

L237J00561

SCI PARISQUATREFAGES
Société civile immobilière au capital de 1
000 euros
Siège social : 2, rue de Clisson 35000
RENNES anciennement situé à La Rue
Blanche - 35580 GOVEN
R.C.S. RENNES 882 003 080

**TRANSFERT DE SIÈGE
SOCIAL**

Par décisions en date du 2 janvier
2023, les associés ont décidé de trans-
férer le siège social de La Rue Blanche
35580 GOVEN à 2, rue de Clisson 35000
RENNES.
L'article 4 des statuts a été modifié en

conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de
Rennes.
Pour avis, le Gérant

L237J00564

SARL LA CASAQUE MICO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Ancien siège social : 167, boulevard Saint-
Jean-Baptiste de la Salle 35000 RENNES
Nouveau siège social : 29 rue des Glénan
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
512 864 760 RCS RENNES

Par décisions de l'associée unique
du 30/12/2021 à effet du même jour, il le
siège social a été transféré du 167, bou-
levard Saint-Jean-Baptiste de la Salle
35000 RENNES au 29 rue des Glénan
35530 NOYAL-SUR-VILAINE. L'article 4
des statuts a été modifié. RCS RENNES.
Pour avis

L237J00571

LILI&CO

SAS au capital de 5000 Euros
Siège social : 40 avenue de Sens Ecuelles
77250 MORET LOING ET ORVANNE
814 777 694 R.C.S. MELUN

Par décisions du président le
08/12/2022, il a été décidé de transférer
le siège social au 67 rue Georges Clé-
menceau - 35400 ST MALO, à compter du
01/01/2023.

Président : MORBOIS Julie, demeurant
5 rue Champollion - 75005 PARIS
Directeur général : MORBOIS Aurélie,
demeurant 21 Quai Saint Michel - 75005
PARIS.

Les statuts ont été modifiés en consé-
quence.
La société sera immatriculée au RCS de
ST MALO.

L237J00573



PAPETERIE CHEMINANT
SASU au capital de 7 622,45 €
Siège social : 12 Place du Parlement à
(35000) RENNES
354 051 468 RCS RENNES

**CHANGEMENT DE
PRÉSIDENT**

Le 27 décembre 2022, l'Associée
unique a nommé la société VALDOM IN-
VEST, SARL au capital de 150 000 €, dont
le siège social est sis 37 Avenue Aristide
Briand à (35000) RENNES, immatricu-
lée au RCS de RENNES sous le numéro
521 893 735, en qualité de Président, en
remplacement de Madame Nelly CHEMI-
NANT, démissionnaire, à compter du 1er
janvier 2023.

Pour Avis - Le Président

L237J00575



ACKLIO
Société par actions simplifiée
au capital de 107.481,10 euros
Siège social :
1137 A, avenue des Champs Blancs
35510 Cesson Sévigné
819 345 042 RCS RENNES

Aux termes d'une assemblée générale
mixte en date du 23/12/2022, la collectivité
des associés, prend acte de la démission
de Monsieur Laurent LAFARGE de ses
fonctions de Directeur Général Délégué de
la Société, avec effet à compter du 30
septembre 2022 et décide de ne pas pou-
voir à son remplacement. Formalités au
RCS RENNES.

237J00012

MODIFICATIONS

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Arnaud KERMARREC - Nolwenn LANTRIEU
Guillaume LE COURIAUD

OPLCM
S.A.S. au capital de 2.000 €
Siège : 6 bis rue Jules Rieffel - 35000
RENNES
RCS RENNES 894 462 043

OBJET SOCIAL

Suivant décisions unanimes du 29.11.2022, la collectivité des associés a étendu l'objet social à l'achat, en vue de la revente, de tous biens et droits immobiliers (en totalité ou par lots), et modifié en conséquence l'article 2 des statuts.

Modification : RCS RENNES.
Pour avis, le Président.

L237J00580

SCOP TREBARA

Société Cooperative de Production
A responsabilité limitée, a capital variable
SIEGE : 15 rue de la Seine
35470 BAIN DE BRETAGNE
RCS RENNES 493 138 788

L'AG Extraordinaire des Associés réunit le 01 juin 2022 a acté la modification de l'article 2 des statuts relatifs à la signification de l'acronyme SCOP : ancienne terminologie « Société coopérative de production », nouvelle terminologie « Société coopérative et participative ».

Pour avis
Le Gérant

L237J00581

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Arnaud KERMARREC - Nolwenn LANTRIEU
Guillaume LE COURIAUD

CG NOTRE DAME
S.A.S.U. au capital de 1.250 €
Siège : 25 rue de Redon - 35000 RENNES
RCS RENNES 922 621 198

DÉNOMINATION SOCIALE

Suivant décisions du 17.01.2023, l'associée unique a adopté comme nouvelle dénomination sociale : CGA, et modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification : RCS RENNES.
Pour avis, le Président.

L237J00585

SCI ARNAL

S.C.I. au capital de 48.020 €
Siège : 22 rue Comté Jean-Denis de Lanjuinais - 35000 RENNES
RCS RENNES 434 158 291

GÉRANCE - RÉDUCTION DE CAPITAL

Le 11.01.2023, Mme Alix BRYLINSKI (née KERMARREC), demeurant à RENNES (35000), 17 rue du Champ de l'Orme, a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société.

Le même jour, le capital de la Société a été réduit de 24.020 €, pour être ramené de 48.020 € à 24.000 €, par voie d'achat et annulation de 2.402 parts sociales ; les articles 6 et 7 des statuts ayant été modifiés en conséquence.

Modification : RCS RENNES.
Pour avis, le gérant.

L237J00589

annoncelegale@7jours.fr

STAFF DECOR

SAS au capital de 250 000 €
ZA de l'Herminière Route de Nantes
35230 ORGERES
404 136 533 RCS RENNES

Le 21/12/2022 les associés ont nommé Président la société GROUPE MERIGUET (SAS au capital de , 12 rue du Parc Royal 75003 PARIS, 434 416 715 RCS PARIS), en remplacement de M. Daniel MOREL, et Directeur Général M. Daniel MOREL, demeurant 40 la Griaise 35230 ORGERES.
L237J00594

CABINET MILIN

AVOCAT AU BARREAU DE VANNES
SPECIALISTE EN DROIT DES SOCIÉTÉS
62 RUE VICTOR BASCH 56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20 -
avocat@cabinetmilin.fr

ROSARNO

Société par actions simplifiée
au capital de 3 101 344 euros
porté à 6 374 336 euros
Siège social : 23 Boulevard de la Duchesse Anne 35700 RENNES
440 668 630 RCS RENNES

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 3 272 992 euros pour le porter de 3 101 344 euros à 6 374 336 euros, par création de 204 562 par actions nouvelles de 16 euros chacune, avec jouissance à compter du 6 janvier 2023, en rémunération des apports de titres de la société OFFICE MAP effectués par un des associés. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président

L237J00601

SARL SCENARII

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 B rue René DUMONT
35700 RENNES
497941500 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes de la décision de l'associé unique du 02/01/2023, il résulte que le siège social a été transféré au 158 rue de Fougères 35700 RENNES, à compter du 02/01/2023

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de RENNES

L237J00604

AR CANCALE AUDITION

Société par actions simplifiée au capital de 16 000 euros
2 LE BIGNON 35120 BAGUER MORVAN
RCS SAINT MALO 921 388 427

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 13/1/2023, il résulte que le siège social a été transféré de : 2 LE BIGNON 35120 BAGUER MORVAN à : 12 RUE DU PORT 35260 CANCALE, à effet du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : SAINT MALO.

Pour avis,

L237J00609

AR TADEN AUDITION

Société par actions simplifiée au capital de 13 000 euros
2 LE BIGNON 35120 BAGUER MORVAN
RCS SAINT MALO 921 388 773

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 13/1/2023, il résulte que le siège social a été transféré de : 2 LE BIGNON 35120 BAGUER MORVAN à : 4 RUE DU BOIS DIDAIS GALERIE

INTERMARCHÉ 22100 TADEN, à effet du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : SAINT MALO. Pour avis,

L237J00611

« TRANSAC A »

SARL au capital de 3 000 Euros
19 RUE DU NOYER
35000 RENNES
514 737 659 RCS RENNES

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/01/2023, les associés ont pris acte à compter de ladite assemblée :

- De la démission de Monsieur Erwan ROULLIER de ses fonctions de cogérant sans remplacement de son mandat.

- D'étendre l'objet social aux activités de : Négoce, achat et vente de tous articles, produits ou matériels. Activité commerciale ambulante. Tous travaux de nettoyage et de finitions des bâtiments. Travaux de terrassement courants et préparatoires. Travaux de démolition.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées auprès au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis,
La Gérance

L237J00614

OEEP

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 allée d'Hennebont
35000 RENNES
RCS RENNES 843 512 344

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 02/01/2023, il résulte que le siège social a été transféré au 158 rue de Fougères 35700 RENNES, à compter du 02/01/2023. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES

L237J00616

MILTAMM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 allée d'Hennebont
35 700 RENNES
834 286 056 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFERT

Aux termes de la décision de l'associé unique du 02/01/2023, il résulte que le siège social a été transféré au 158 rue de Fougères 35700 RENNES, à compter du 02/01/2023. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES

L237J00618

SB IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 100 000 euros
Siège social : 5 rue d'Acaulis
35520 LA MEZIERE
912 558 269 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 17 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 rue d'Acaulis, 35520 LA MEZIERE au 38 avenue Charles Le Goffic 35740 PACE à compter du 17 janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

L237J00622

IMMODEF

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 20 chemin de la Varenne
44390 NORT SUR ERDRE
892 146 911 RCS NANTES

MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23/12/2022, il a été décidé de nommer à compter du même jour, en qualité de président MILLI ATLAS, SAS au capital social de 10.000 euros ayant son siège social au 2 Claude Chappe, 35230 NOYAL - CHÂTILLON - SUR - SEICHE, immatriculée sous le numéro 892 132 143 au RCS RENNES en remplacement de la Société I.R.L., pour cause de démission et de transférer le siège social au 2 Claude Chappe, 35230 NOYAL - CHÂTILLON - SUR - SEICHE à compter du même jour.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 892 146 911 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de RENNES

L'article 4 des Statuts de la Société a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis

L237J00629

CABINET MILIN

Avocat au barreau de VANNES
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

NEWMAP

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 20 rue d'Isly
35000 RENNES
877 851 089 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 12 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 20 rue d'Isly 35000 RENNES au 8 Boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES à compter du 12 janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L237J00632

COCKTAIL EXPRESS

Société par actions simplifiée
Au capital de 300.000 euros
Ancien siège social : 2, rue Claude Chappe - 35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
Nouveau siège social : 5, square de la Rance - 35000 RENNES
525 077 657 RCS RENNES

Par décisions en date du 16/01/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 2, rue Claude Chappe - 35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE au 5, square de la Rance - 35000 RENNES à effet du 16/01/2023. L'article 4 des statuts a été modifié. RCS RENNES. Pour avis

L237J00652

DISSOLUTIONS

VASTITAS BOR

SASU au capital de 2000 €
11 rue charLes le goffic
35400 ST MALO
Rcs ST MALO n°881 120 208

Le 15/12/2022 à 16h, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Guillaume LE RAY, 11 rue charles le goffic 35400 ST MALO, et fixé le siège de liquidation au siège social.

L237J04462

7 JOURS

DISSOLUTIONS

LE MELESS

Société civile immobilière
au capital de 28355,52 euros
11 route de Bruz
35131 CHARTRES DE BRETAGNE
RCS RENNES 384 820 593

Par procès-verbal du 30/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2022 inclus et sa mise en liquidation avec constatation de la fin des mandats de gérant. Monsieur Christian LE CREN demeurant 11 rue de Bruz 35131 CHARTRES DE BRETAGNE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation ou doivent être envoyés tous actes et documents concernant la liquidation, est fixé au 11 rue de Bruz 35131 CHARTRES DE BRETAGNE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation s'effectuera auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis la gérance.

L237J00344

In Extenso

Experts-Comptables

LA GAITE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 €
Siège social et de liquidation :
56 rue des Korrigans
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
404 367 575 RCS RENNES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 janvier 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 janvier 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Yannick ECHELARD, demeurant 56 rue des Korrigans - 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 56 rue des Korrigans - 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur

L237J00414

SAS PINSON - EON

1 rue de Rennes
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination : **SCCV SOLEIL**.
Forme : Société civile de construction-vente en liquidation Capital social : 1 000,00 euros Siège social : 9 rue du Champ Morin, 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE RCS : RENNES 903 362 515.

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 11 janvier 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} février 2023. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse à laquelle la correspondance doit être adressée. Monsieur Anthony GABILARD, demeurant 9 rue du Champ Morin à 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE a été nommé liquidateur et il lui a été confié les pouvoirs les plus étendus. Pour avis, Le notaire

L237J00451

ABONNEZ-VOUS !

VILLA MOBYL
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 267 rue de Châteaugiron
35000 RENNES
893 546 929 RCS RENNES

DISSOLUTION

Par décision du 31 décembre 2022, la société SRPJ, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 15 rue Le Guen de Kerangal 35200 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509196275 RCS RENNES a, en sa qualité d'associée unique de la société VILLA MOBYL, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société VILLA MOBYL au profit de la société SRPJ, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de RENNES, 7 rue Pierre Abélard, 35000 RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J00512

SOUS LA TERRASSE
S.C.I. au capital de 3.500 €
Siège : 22 rue Comté Jean-Denis de Lanjuinais - 35000 RENNES
RCS RENNES 907 642 813

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décisions unanimes du 31.12.2022, la collectivité des associés a décidé de :

- dissoudre la Société par anticipation et prononcer sa liquidation amiable,
- fixer le siège de la liquidation au siège social, sis à RENNES (35000), 22 rue Comté Jean-Denis de Lanjuinais.
- désigner M. Arnaud KERMARREC, demeurant à RENNES (35000), 22 rue Comté Jean-Denis de Lanjuinais, en qualité de liquidateur.

- mettre fin aux fonctions des gérants.
Modification : RCS RENNES.

Pour avis, le liquidateur.

L237J00521

TIVABRO

EUURL au capital de 10 000 €
Siège social : 13 Place du Marchix
35300 FOUGERES
RCS de RENNES n°804 459 121

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme HAMON-PLANCHET Fabienne, demeurant 2 Impasse du Phare de Goulphare, 56880 PLOEREN et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

L237J00590

JEAN PIERRE MENARD

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 19 RUE DES BRULIS
35590 LA CHAPELLE THOUARUAULT
RCS de RENNES n°503 730 609

L'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MENARD JEAN PIERRE, demeurant 19

RUE DES BRULIS, 35590 LA CHAPELLE THOUARUAULT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

L237J00592



DECO AZAD

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue d'Ouessant
35132 VEZIN-LE-COQUET
834 186 694 RCS de RENNES

L'AGE du 31/12/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. BILMEZ Serdar, demeurant 5 rue d'Ouessant 35132 Vezin-le-Coquet, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de Rennes

L237J00636

THURALEX

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 15.000 euros
Siège social et siège de liquidation :
19, rue Salomon de Brosse - 35000 RENNES
845 014 117 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés en date du 31/10/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour inclus et sa mise en liquidation. Madame Fan RICHOUX demeurant 1D, rue du Petit Marais - 35510 CESSON-SEVIGNE a été nommé comme Liquidateur à compter du 31/10/2022, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 1D, rue du Petit Marais - 35510 CESSON SEVIGNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Commerce de RENNES en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

L237J00657

CLÔTURES

VASTITAS BOR

SASU au capital de 2000 €
11 rue Charles le goffic 35400 ST MALO
RCS ST MALO n°881 120 208

Le 15/12/2022 à 18h, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

L227J04463



SELARL
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

ACELE

SCI en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : Centre d'Affaires Espace Performance Bâtiment N à (35760) SAINT GREGOIRE
799 207 436 RCS RENNES

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décisions unanimes du 29 décembre 2022,

les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Daniel JEULIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour Avis - Le Liquidateur

L237J00494

SOUS LA TERRASSE
S.C.I. en liquidation au capital de 3.500 €
Siège social et de liquidation : 22 rue Comté Jean-Denis de Lanjuinais - 35000 RENNES
RCS RENNES 907 642 813

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décisions unanimes du 16.01.2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Dépôt des actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Radiation : RCS RENNES.

Pour avis, le liquidateur.

L237J00522

JOHN A TEMPS

SASU au capital de 200 €
Siège social : 196 Rue de Brest
35000 RENNES
RCS de RENNES n°824 353 759

En date du 16/01/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. GILLOIS Jean-Pierre de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/01/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

L237J00568

VALLONS BIO

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 25 RUE DES ESTUAIRES
35470 BAIN DE BRETAGNE
RCS de RENNES n°498 174 515

L'Assemblée générale ordinaire du 30/11/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. PRUNAUPT PATRICK de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis
PATRICK PRUNAUPT

L237J00615

GEODES INVEST

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 10.000 euros
Siège social et de liquidation :
4 B, Le Chalonge
35770 VERN-SUR-SEICHE
494 241 060 RCS RENNES

Par décisions unanimes du 04/08/2022, les associés ont (i) approuvé les comptes de liquidation, (ii) donné quitus au liquidateur, Jérôme GEORGEAULT sis 4 B, Le Chalonge 35770 VERN-SUR-SEICHE et déchargé cette dernière de son mandat, et (iii) prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter rétroactivement du 31/10/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis.

L237J00628



ENVOI EN POSSESSION

SCP PRADO - CAZUGUEL
6 Rue Etang Du Miroir
35430 CHATEAUNEUF
D'ILLE-ET-VILAINE
Tél 02 99 58 40 73
Fax 02 99 58 33 03



AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 27 mai 2019, Madame Christiane, Gilberte, Louise DAVY, veuf de Monsieur Hermans, Johan JAPIN, en son vivant retraitée, demeurant à DOL DE BRETAGNE (35120), 54 rue de Dinan, non remarié, née à DOL DE BRETAGNE (35120) le 4 février 1940, décédée à SAINT-MALO (35400) le 14 octobre 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jérôme CAZUGUEL, suivant procès-verbal en date du 24 octobre 2022, dont la copie authentique a été déposée au greffe du tribunal judiciaire de SAINT-MALO le 21 novembre 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jérôme CAZUGUEL, notaire à CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE, chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Me CAZUGUEL

L237J00485

SCP PRADO - CAZUGUEL
6 Rue Etang Du Miroir
35430 CHATEAUNEUF
D'ILLE-ET-VILAINE
Tél 02 99 58 40 73
Fax 02 99 58 33 03



AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 2 Mars 2010, Madame Gaëtanne, Madeleine VALLOIR, veuf de Monsieur Claude, Jules Victor DORE, en son vivant retraitée, demeurant à LA VILLE ES NONAIS (35430), 11 rue de Jaunais, non remarié, née à AVRANCHES (50300) le 24 novembre 1932, décédée à SAINT-MALO (35400) le 1 octobre 2022, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jérôme CAZUGUEL, suivant procès-verbal en date du 24 octobre 2022, dont la copie authentique a été déposée au greffe du tribunal judiciaire de SAINT-MALO le 22 novembre 2022. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jérôme CAZUGUEL, notaire à CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE, chargé du règlement de la succession. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Me CAZUGUEL

L237J00513

annoncelegale@7jours.fr



TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 9 mars 2016 Madame Annick Simone Bernadette BAZANTAY, demeurant à SAINT MALO (35400) 6 rue de la Marne Résidence La Girandière, née à SAINT-MALO (35400), le 24 mai 1933, veuve de Monsieur Pierre René Louis LUCAS et non remariée, décédée à SAINT-MALO (35400) (FRANCE), le 4 août 2022 a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Géraud MOINS notaire à MONTFORT SUR MEU (35160) 6 rue du Tribunal, le 30 septembre 2022, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal judiciaire de RENNES le 31 octobre 2022. L'acte de contrôle de la saisine a été dressé par Maître Géraud MOINS le 13 janvier 2023 dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal judiciaire de RENNES le 18 janvier 2023. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Géraud MOINS. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Maître Géraud MOINS, notaire.

L237J00631

ADDITIFS RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce parue dans le 7 Jours N°5159 du samedi 7 janvier 2023 concernant la constitution de la SASU «SYSTEME POSE» il y a lieu de lire «Siège social : 22 rue des Landelles 35135 CHANTEPIE» au lieu de «Siège social : 23, Les Logettes 35135 CHANTEPIE» comme inscrit par erreur

L237J00582

POUR RETROUVER
CHAQUE SEMAINE
L'ACTUALITÉ DE
VOTRE RÉGION

ABONNEZ-VOUS
WWW.7JOURS.FR

TUP



RENNES TAXI

EURL au capital de 1500 euros
Siège social : 20 Rue Roland Moreno
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
800 740 466 RCS de RENNES

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Suivant décision du 16/01/2023, l'associée unique ADEL SOLUTIONS, SARL au capital de 59985 euros, sise 20 Rue Roland Moreno 35530 NOYAL-SUR-VILAINE, 751199621 RCS de RENNES, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. Les créanciers de la société RENNES TAXI pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce de RENNES dans les trente jours de la présente publication. Cette dissolution met fin aux fonctions de cogérants de Messieurs Léandre DELOURMEL et Alexandre DELOURMEL.

L237J00554

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Résumé hebdomadaire des publicités de cession de fonds de commerce en Ille-et-Vilaine. Les informations qui suivent sont diffusées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité du journal.

2023-01-06 - Vendeur : SARL CIBOR - Acheteur : DAVIO

Activité : supermarché sis et exploité Boulevard de Metz 35000 RENNES France ; Prix : 777 500.00EUR

Oppositions : Election de domicile : L'OFFICE DU CARRE 4 Rue du Champ Dolent Cs 61228 35012 Rennes Cedex pour la validité et pour la correspondance : L'OFFICE DU CARRE 4 Rue du Champ Dolent Cs 61228 35012 Rennes Cedex Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2022-12-28 - Vendeur : CREPERIE SAINTE ANNE - Acheteur : 5 PSTA

Activité : un fonds de commerce de CREPERIE BAR RESTAURANT GLACIER sis et exploité à 4-5 et 6 place Sainte-Anne RENNES (35000) ; Prix : 2 500 000.00 EUR.

Oppositions : Oppositions dans les 10 jours de la dernière des publications légales en l'Etude de Maître Antoine MORIN, Notaire à RENNES (35000), 11 rue Rallier du Baty.

2022-12-23 - Vendeur : Mme Jeannine GAUTIER - Acheteur : SARL CORNU

Activité : le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie sis à Roz-sur-Couesnon (35610) 2, rue de la Margasse FRANCE. Prix : 66 000.00 Euros

Oppositions : L Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance, au cabinet Philippe SIMONET, avocat à Paris 15ème, 20 bis, avenue de Lowendal

2022-12-29 - Vendeur : Victor PACAULT - Acheteur : MEDIANE

Activité : fonds de commerce de commerce de détails sur éventaires et marchés, vente de vêtements exploité Le Haut Cancaval, 35730 Pleurtuit FRANCE. PRIX : 12 000.00 EUR
Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu.

2023-01-06 - VENDEUR : TRONATIX - Acheteur : RNAG

Activité : activités récréatives et de loisirs à destination des particuliers et des entreprises, notamment le lancer de haches, exploité 10 Rue du Bignon 35000 RENNES FRANCE.

PRIX : 38167.00 EUR

Oppositions : Election de domicile : A.F.A. Avocats 20 Rue Jules Vallès 35000 Rennes pour la validité et pour la correspondance : A.F.A. Avocats 20 Rue Jules Vallès 35000 Rennes Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2022-12-28 - VENDEUR : SNC LE DEAN - Acheteur : SNC MAJO

Activité : fonds de commerce de bar, restaurant, boucherie, charcuterie, traiteur et gérance d'un débit de tabac exploité 2 Avenue du Chevalier Ponthus 35380 PAIMPON France. PRIX : 940 000.00 EUR

Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu.

2023-01-12 - VENDEUR : SARL BARBE TRANSPORTS - Acheteur : DaP.TRANS

Activité : les branches de fonds de commerce de «transport routier de marchandises» comprenant trois tournées qui constituent des branches complètes et autonomes d'activités,

10 Rue du Portail 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE FRANCE. PRIX : 330 000.00EUR

Oppositions : Election de domicile : SELARL LEBAILLY-DUREL, avocats 646 Route des Dignes Euphorbe-Bp 36 14123 Fleury-sur-Orne pour la validité et Opposition dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L141-12 du Code de Commerce.

2023-01-06 - Vendeur : CALLA ROSSA - Acheteur : COQUILLE TRAITEUR

Activité : le fonds de commerce de restaurant sis et exploité au 7, rue de Rennes, 35510 Cesson-Sévigné France ; Prix : 250 000.00 EUR.

Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Cabinet SOFIRAL FIDUCIAL, 40, rue du Bignon, 35510 Cesson Sévigné.

Allo Débaras

MAISONS - APPARTEMENTS - BUREAUX
CAVES & GRENIERS
SUCCESIONS

Particuliers & Professionnels

06 89 86 80 33
extra.35@hotmail.fr



7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

7jours.fr

Abonnez-vous

À chacun sa formule

couplage magazine
+ site internet

« Découverte » / 6 mois

37 €^{TTC}

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
sur 7jours.fr

Et recevez la newsletter
chaque semaine

Paiement sécurisé



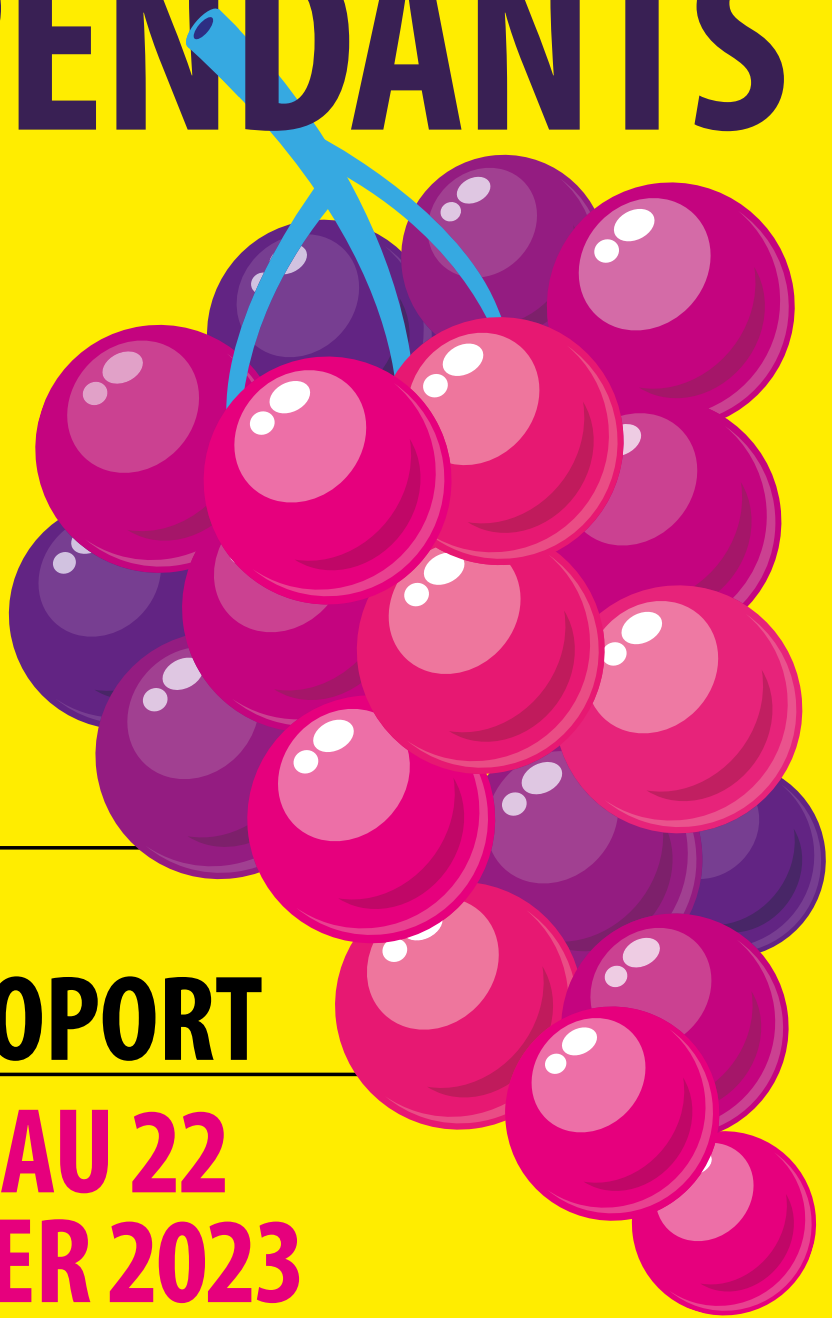
« Classique » / 12 mois

58 €^{TTC}

« Fidélité » / 24 mois

110 €^{TTC}

SALON DES VINS DES VIGNERONS INDÉPENDANTS



RENNES

**PARC EXPO
RENNES AÉROPORT**



**DU 20 AU 22
JANVIER 2023**

vigneron-indépendant.com

**ouest
france**

**RADIO
CAROLINE**
LE RADIO DE BRETAGNE

**LE MENSUEL
DE RENNES**

7 JOURS

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.